36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1887



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA TOLÉRANCE DU CARDINAL SADOLET[1]

IX

Au moment où les ennemis des Vaudois, unissant dans une ténébreuse trame leurs haines et leurs convoitises, mettaient tout en œuvre pour les perdre, François Ier venait de signer (18 septembre 1544) la paix de Crespy qui le réconciliait avec Charles-Quint et rendait moins nécessaire son alliance avec les princes protestants dont la médiation s'était plus d'une fois exercée en faveur du peuple proscrit. Le moment était bien choisi pour obtenir de la lassitude du monarque affaibli par un mal cruel qui le conduisait lentement au tombeau, l'exécution d'un arrêt qui devait imprimer une tache ineffaçable à sa mémoire. Rien ne fut épargné pour vaincre ses hésitations,

1. Voy. le *Bulletin* du 15 novembre et du 15 décembre 1886, ainsi que celui du 15 février 1887. Dans ce dernier numéro, p. 70, en note, l. 2, lisez : du 23 novembre et du 18 décembre 1544.

dissiper ses scrupules, et lui présenter le châtiment des Vaudois comme le plus impérieux devoir du roi très chrétien déjà suspect, aux yeux du clergé, de tolérance pour l'hérésie.

L'incident de Cavaillon grossi, dénaturé par la calomnie, prit les proportions d'un complot ourdi contre l'Église et l'État. D'Oppède et son digne acolyte, l'avocat général Guérin, multipliant leurs rapports mensongers, signalaient les rapports des Vaudois avec les réformés des pays voisins comme une conspiration permanente contre la couronne. De paisibles agriculteurs, uniquement occupés de leurs champs et de leurs troupeaux, dans une contrée enrichie par leurs labeurs quotidiens, étaient dénoncés comme des sujets rebelles, prêts à marcher en armes sur Marseille, au nombre de plus de quinze mille, pour y proclamer la République[1]. Le comte de Grignan avait plus d'une fois inquiété la cour par des insinuations analogues. Elles étaient accueillies avec empressement par le cardinal de Tournon dont le crédit auprès du roi n'était que faiblement balancé par la reine de Navarre, suspecte elle-même d'hétérodoxie. Au chevet du monarque aigri par la souffrance, hanté par les visions d'une fin prochaine[2], se succédaient de perpétuelles accusations qui devaient à la longue agir sur son esprit. Le nonce intervint à son heure et parla au nom du saint-père pour dicter une résolution qui serait le plus bel acte du règne[3].

Le premier point était de faire révoquer les lettres du 24 juin qui prescrivaient une nouvelle instruction de l'affaire des Vaudois et mettaient en cause les juges eux-mêmes. Ce fut l'œuvre du cardinal de Tournon. Il fit dresser des lettres

1. *Histoire des martyrs*, f° 139. De Thou, t. VI, p. 541.

2. Au commencement de janvier 1545 on crut à une crise mortelle. Marguerite accourut auprès de son frère qu'elle ne quitta pas durant plusieurs mois. Voy. ses *Lettres* et l'intéressant volume de M. le comte de La Ferrière : *Marguerite d'Angoulême*, p. 94.

3. Voy. plus loin le témoignage rendu par Paul III à François Ier. Les lettres du nonce Giudiccioni, conservées aux archives du Vatican, nous réservent plus d'un secret.

de révocation signées, à défaut du chancelier Olivier qui s'y refusa noblement, par le secrétaire d'État l'Aubespine. « Le roi signa, dit-on, sans lire. L'Aubespine contresigna, et fit apposer, on ne sait par qui, un scel et un contrescel subreptices. Cette pièce sinistre enjoignait au parlement d'Aix de mettre à exécution son arrêt du 18 novembre 1540, nonobstant toutes les lettres de grâce postérieures, et de telle sorte que le pays fût entièrement nettoyé des séducteurs hérétiques; une main inconnue avait ajouté au-dessous l'ordre d'exécution militaire[1]. »

D'Oppède était au comble de ses vœux, mais il sut garder son secret pour mieux assurer son triomphe. Le cardinal Sadolet, devenu comme étranger aux affaires du Comtat depuis son abdication entre les mains de son neveu, était sur le point de partir pour l'Italie où l'appelait Paul III, en vue du concile qui devait se réunir à Trente. Pour frapper le grand coup on attendit le départ du vertueux prélat, du témoin importun dont la seule présence était une protestation contre l'odieux attentat que l'on se préparait à accomplir. Il se mit en route au mois de mars 1545[2]. Le 12 avril suivant, d'Oppède lut les lettres du roi au parlement d'Aix qui nomma, séance tenante, des commissaires pour l'exécution de l'arrêt, sous la direction

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 335. Alexis Muston, *Histoire des Vaudois*, t. I, p. 107 et suivantes.

2. La dernière lettre qu'il ait écrite de Carpentras, porte la date du 22 février 1545, et est adressée au cardinal Farnèse. Il se prépare, non sans regret, à partir pour Rome, afin d'obéir aux ordres du saint-père, et il demande, pour toute faveur, une modeste chambre (*qualche cantone*) au palais du Vatican, pour assister plus commodément aux séances du Consistoire. Ronchini, *Lettere*, p. 134.

Dans une lettre du 18 décembre précédent, Paul Sadolet s'exprime ainsi : « Mon oncle se porte bien, grâces à Dieu, et il consacre tous ses loisirs à ses chères études, particulièrement à la composition d'un discours où il exhorte l'empereur à la guerre contre les Turcs, et aux autres effets de la sainte paix qui nous est rendue. » *Ibid.*, p. 132.

Au mois d'avril 1545, le cardinal Sadolet est à Rome, comme on le verra par une lettre de son neveu, citée plus loin.

d'Oppède lui-même, et les événements suivirent dès lors leur lugubre cours. On vit le président d'une cour de justice, à la fois juge, partie et bourreau, transformé en chef de guerre, disposer tout pour l'exécution d'un arrêt où toutes les formes protectrices du droit étaient audacieusement violées. Les milices d'Aix, d'Apt et d'Avignon, les bandes féroces qui ravageaient perpétuellement le pays, paraissant insuffisantes pour les projets d'extermination dont on n'osait encore avouer le secret, d'Oppède ne craignit pas de détourner six enseignes du Piémont, de passage en Provence, pour le massacre de populations inoffensives qu'il réservait aux vainqueurs de Cérisoles. Un commandant d'escadre, ex-compagnon de Barberousse au bombardement de Nice, le baron Poulin de La Garde, commandait l'armée marchant sous les bannières de France et d'Italie à de nouveaux exploits. L'évêque de Cavaillon était le Pierre l'Ermite de la nouvelle croisade.

Je cède ici la parole à l'historien des *Martyrs*, dont le récit a servi de base à de Thou et aux divers historiens :

Le dimanche 12 avril M.D.XLV d'Oppède fit assembler extraordinairement le parlement d'Aix, et par lui furent leues les lettres pour exécuter l'Arrest de contumace contre les habitans de Mérindol, et sans autre délibération en ce jour mesme le parlement les entérina et députa commissaires pour les exécuter, M. François de la Fond second président, MM. Honoré de Tributiis et Bernard de Badet conseillers, et l'advocat Guérin qui poursuivoit l'exécution en l'absence du procureur général. Le président d'Oppède, comme lieutenant en l'absence de Grignan, offrit d'assister en personne à l'exécution, et d'employer les forces du Roy, lesquelles il avoit déjà assemblées par bandes, en plusieurs villes de Provence, et trouva moyen d'avoir cinq ou six vieilles bandes des garnisons de Piedmont avec quelques compagnies de gens de cheval de la dite garnison. Et ainsi se voulant monstrer estre lieutenant du Roy, non moins expert aux armes qu'aux lettres[1], fit proclamer à son de trompe tant à Aix qu'à Marseille et autres villes de Provence, que tout homme de qualité print les armes pour faire escorte à la dite exécution.

1. Allusion aux prétentions littéraires du président d'Oppède dont on a une traduction des *Six Triomphes* de Pétrarque.

Le lendemain, trézième d'avril, les commissaires au lieu d'aller droit à Mérindol où s'adressoit leur commission, prindrent leur chemin à Pertuis, où estoit le capitaine Vaulgine, qui en vertu de la commission à lui adressée par le dit président, avoit desjà anticipé l'espace d'un mois et davantage, pillant le bestail et les biens de certains villages voisins de Pertuis où on disoit y avoir des luthériens. Le mardi 14 d'avril, les commissaires, l'advocat Guérin et le greffier criminel partirent de Pertuis et s'en allèrent au chasteau de Cadenet, et plusieurs gens de guerre venans de Piedmont firent de grands fourragemens et extorsions là et à l'environ. Le 15 d'après d'Oppède arriva à Cadenet, accompagné de capitaines et gens de guerre, et quatre cens pionniers, lesquels incontinent qu'ils furent sortis d'Aix, commencèrent à piller par les villages et les métairies que le président leur avoit nommées tellement que le 16 d'avril au matin on voyoit de Mérindol les feux allumés en divers villages en piteux spectacles. Les povres gens qui pouvoient eschapper, s'enfuirent à la montagne, car les gendarmes avoient commandement de mettre à mort tous ceux qu'ils rencontreroient des villages que le président avoit nommés, sans espargner ni malades, ni anciens, ni les petits enfans. Après fut crié à son de trompe, sur peine de la hart, qu'il n'y eust personne qui donnast vivres quelconques à ceux qui estoient fugitifs par les montagnes et déserts.

D'Oppède estant à Cadenet le 17 d'apvril, fit approcher les bandes vieilles qui estoient venues du Piedmont et les fit approcher de Loris distant une lieue de Mérindol. Et ce jour là on commença à mener grand nombre de pourres gens liez et attachez en galères, sans qu'il y eust contre eux aucun jugement donné, et mesme sans avoir esté appelés en justice. Le samedi 17 d'avril, à l'aube du jour, ce président d'Oppède accoutré en homme de guerre, avec l'escharpe de taffetas blanc, monté sur un grand cheval, et devant lui faisant porter son heaume au bout d'un garroc, fit marcher son armée ordonnée en avant-garde, bataille et arrière-garde, et parvinrent à Mérindol où ils ne trouverent qu'un jeune compagnon nommé Maurizi Blanc, lequel s'estant rendu à un soldat, avec promesse de lui donner le lendemain deux escus pour la rançon, ce président le voulut avoir comme par force. Mais il lui fut remonstré qu'un soldat ne devoit point perdre sa fortune, tellement que le Président avant que l'avoir, paya les deux escus. Lors le dit président le fit lier et attacher à un olivier, et à grands coups de harquebuses lui fit inhumainement finir ses jours. Et plusieurs gentilshommes qui accompagnoient par force le dit d'Oppède, voyans ce cruel spectacle, meus de miséricorde, ne se pouvoient garder de respandre larmes, car combien que ce jeune compagnon ne fust pas des plus instruits, faisant sa demeure à Mérindol, toutesfois

il eut tousjours les yeux au ciel, invoquant le nom de Dieu. Sa dernière parole fut : « Seigneur Dieu, ces hommes m'ostent ceste vie pleine de misère, mais tu me bailleras celle qui est éternelle par le moyen de mon Seigneur Jésus-Christ auquel soit gloire. »

On retrouve les mêmes sentiments exprimés avec une rare sublimité dans la dernière assemblée au désert des habitants de Mérindol se préparant à la mort par de pieuses exhortations qu'on ne peut lire sans en être ému[1]. C'est le pendant de l'admirable scène des écoles qu'on a lue plus haut. Le martyrologe n'a pas de plus belle page ! On voudrait s'y arrêter; mais il faut suivre les égorgeurs attitrés, et franchir avec eux la frontière du Comtat que ne protège plus le miséricordieux génie du cardinal Sadolet. Les vœux cruels exprimés par un neveu si peu digne de lui, ne se réalisèrent que trop après son départ, et l'attitude du nouveau pasteur de Carpentras semble sans excuse. Tout ce que l'on peut dire en faveur de Paul Sadolet, c'est qu'il ne figurait pas dans les rangs des croisés, comme son collègue l'évêque de Cavaillon, et qu'il n'assista pas aux scènes effroyables dont il a pris sa part de responsabilité devant l'histoire.

Le dimanche 19 dudit mois l'armée fut conduite et menée par d'Oppède à Cabrières, et le camp planté on commença à tirer de l'artillerie; mais pour ce jour n'y eust grande bresche aux murailles[2]. Le lendemain vingtième d'avril, de grand matin, on recommença la batterie, et environ huit heures, d'Oppède, le seigneur de Cabrières et le capitaine Poulin parlementèrent avec les habitans de Cabrières, leur remonstrant qu'ils ne

1. *Histoire des martyrs*, f° 143. Ils demandent à se retirer avec femmes et enfants au pays des amis et alliés de la France, n'ayant que leur chemise pour couvrir leur chair. D'Oppède répond « qu'il les enverra tous au pays d'enfer, avec tous les diables, et qu'il en fera telle destruction qu'il en ostera la mémoire à jamais ».

2. Comme toutes les villes du Comtat qui, mal protégées par la police papale, devaient se défendre elles-mêmes contre de perpétuelles agressions, Cabrières était entourée d'un mur d'enceinte qui permit une courte résistance à quelques hommes moins disposés à tendre la gorge aux bourreaux. Eustache Marron était du nombre.

debvoient se rébeller contre la justice; à quoy respondirent ceux de Cabrières que ce qu'ils faisoient ne debvoit estre appelé rébellion, car ils estoient contrains de se serrer dans leur ville à cause des oppressions qu'on leur faisoit, et qu'ils estoient prests d'obéyr et faire ouverture en leur permettant de se retirer aux Allemagnes avec leurs femmes et enfants, sans rien emporter de leurs biens, ou que leur cause fut traitée en justice.

Le président d'Oppède avec les officiers du pape et le seigneur de Cabrières, accordèrent que leur cause seroit traitée en justice et qu'on ne feroit force et violence, s'ils voulaient faire ouverture, laquelle estant faite, d'Oppède retenant un courage plustost de beste sauvage que d'homme, montra par trahison sa fureur, car ayant ville gagnée, il fit prendre par trahison environ vingt-cinq ou trente hommes, et les fit lier et mener en un pré dessous la ville, et là furent misérablement hachés et mis en pièce. Le seigneur de Pourrières, gendre de d'Oppède, estoit des plus vaillants à faire ce carnage, et pour complaire à son beau-père, comme s'il eust prins ses esbats à tuer les morts, ostoit à l'un la teste de dessus les espaules, à l'autre coupoit bras et jambes. D'Oppède de son côté fit prendre trente-six ou quarante femmes, entre lesquelles il y en avoit quelques unes enceintes, et les ayant fait enfermer en une grange, il fit mettre le feu aux quatre coings. Et quand aucunes pour fuir la flamme du feu vouloient sortir, elles estoient repoussées à coups de piques et hallebardes. Le seigneur de Faulcon acquit aussi grand bruit en ce massacre de Cabrières pour les grandes cruautés qu'il exerçoit, tellement que les vieux soldats de Piémont voyant la manière de faire du dit Faucon et des autres eurent opinion d'eux que plustost ils méritoient le nom de bouchers que de gentilshommes.

Après ces choses plusieurs furent trouvés qui s'estoient cachés aux caves, et furent liés deux à deux, et menés en la salle du chasteau de Cabrières. Lors le capitaine Valleron, et le capitaine Jean de Gaye avec sa bande, firent choses énormes et détestables. Cela fait les capitaines des rufians d'Avignon et brigandaux du comté entrèrent au temple de Cabrières où il y avoit plusieurs anciens, femmes et enfants, et là aussy fut faite une merveilleuse cruaulté et occision horrible, sans avoir esgard à l'âge ni au sexe. On dit que le nombre de ceux qui furent si cruellement meurtris estoit d'environ huit cents personnes, tant hommes que femmes. Pour le triomphe de ceste belle victoire les officiers du pape firent depuis engraver l'an et jour que Cabrières fut prins et ruiné par Jean Menier, seigneur d'Oppède, et premier président du parlement de Provence [1].

1. *Histoire des martyrs*, f° 143.

Par une matinée de mai 1886, j'ai visité les lieux marqués par de si cruels souvenirs. Le château de Cabrières, avec ses murs démantelés, se dresse encore comme un fantôme sinistre à l'extrémité du village rebâti sur des ruines. Du haut d'une tour encastrée dans ce qui reste de l'ancien manoir, j'ai contemplé l'horizon toujours le même, formé par les dernières ondulations des monts de Vaucluse et par la chaîne du Luberon déroulant ses pentes abruptes sur lesquelles se dessine, comme au jour de la catastrophe, le village d'Oppède. A moins d'un mille de Cabrières, sur la route de Cavaillon, des exploitations récentes ont mis à nu, sur une lande stérile, des monceaux d'ossements humains dont on ignorait l'origine. Ce champ funèbre, qui a si longtemps gardé son secret, fut la fosse commune de toute une population moissonnée en quelques heures, le lundi 20 avril 1545!

X

On n'a pas le courage de retracer ici dans tous ses détails l'effroyable massacre qui, poursuivi de lieu en lieu, durant plusieurs semaines, ne laissa partout que deuil et ruines. Vingt-quatre villages brûlés, un admirable pays changé en désert, plus de trois mille personnes de tout sexe et de tout âge égorgées sans pitié, ou n'échappant au fer, au feu, aux galères, que pour expirer de froid et de faim dans les montagnes, tel fut le bilan de l'effroyable croisade qui excita partout un sentiment d'épouvante et d'horreur[1]. On refusa d'abord d'y croire à la cour; on en parut presque indigné dans les régions d'où était parti le terrible signal si impatiemment attendu à Avignon et à Aix. D'Oppède et ses complices sentirent cette réprobation de l'opinion, lente à se prononcer, mais qui devint plus tard irrésistible. Ils éprouvèrent le besoin de

1. Voir le beau récit d'Henri Martin, t. VIII, p. 332 et suivantes. « Jamais, dit-il, victimes plus pures ni bourreaux plus infâmes n'avaient apparu dans l'histoire. » La « Correspondance de Calvin » contient d'admirables lettres à ce sujet (*Opera*, t. XII, p. 110 et suivantes).

se justifier; ils y réussirent même pour un temps[1]. Le seigneur de Pourrières, gendre de d'Oppède, dont on a vu les sinistres exploits, se rendit à Paris, porteur de lettres où les faits étaient présentés sous l'aspect le plus mensonger. Grâce à l'appui du cardinal de Tournon, il obtint du roi et de sa sœur une audience dont les détails sont relatés dans une lettre de Farel à Calvin, en traits singulièrement expressifs. C'est une scène peu connue, toute à l'honneur de la reine de Navarre.

« Un de nos frères qui arrive de Lyon raconte, comme une chose certaine, que le seigneur de Pourrières (tel est son nom) a porté au roi des lettres contenant le récit du massacre des fidèles de Provence. Après lecture, on assure que le roi a dit en riant : *C'est une belle défaite*[2] *!* Pourrières a été admis ensuite auprès de la reine de Navarre qui a versé, dit-on, beaucoup de larmes sur le malheureux sort de nos frères. Elle a reçu le messager très durement, et a proféré des menaces contre son beau-père : *C'est lui, a-t-elle dit, qui a tout fait; mais je n'épargnerai rien pour l'en punir et le rendre le plus misérable de tous les hommes*[3]. Pendant plus d'une heure elle a laissé le messager à genoux sans daigner le relever par un mot. » Le contraste du frère et de la sœur est ici tristement éloquent. On reconnaît Marguerite à ses larmes, à sa généreuse indignation dont les témoignages, plus d'une fois renouvelés, furent sans doute le germe des tardifs remords éveillés dans le cœur du roi, et des réparations bien imparfaites dont, à l'heure suprême, il légua le soin à son fils.

L'œuvre d'iniquité n'en poursuivit pas moins son cours en

1. Une déclaration royale du 18 août 1545, obtenue par le vice-président de Lafond envoyé en mission à la cour, approuva la conduite du parlement d'Aix, et ordonna l'extermination des Vaudois fugitifs, « tenant les champs et rebelles à justice », s'ils ne venaient abjurer sans délai. Pièce reproduite par Frossard, p. 195 et suivantes.

2. « Lectis his risisse fertur rex ac dixisse : *C'est une belle défaicte.* » Farellus Calvino, 15 maii 1545 (*Opera*, t. XII, p. 80).

3. « Tuus socer hæc omnia curavit; sed ego adnitar pro viribus efficere ut is calamitosus præ cœteris evadat. » *Ibidem*.

Provence. Elle trouva le plus docile instrument dans l'évêque suffragant de Carpentras, qui, dès le 23 avril 1545, en pleine tuerie autour du Comtat, devant les ruines fumantes de Cabrières et de Mérindol, écrivit au cardinal Farnèse la lettre qui suit :

« Depuis le départ de mon oncle, est survenu dans ce pays, pour ce qui concerne Cabrières, l'événement si désiré, si nécessaire, que Votre Seigneurie Rev^{me} a si longtemps poursuivi, sollicité, préparé. Le 20 de ce mois, en effet, le dit lieu a été repris, et ces hérétiques rebelles ont reçu le châtiment mérité. Ainsi on a fait un sévère et mémorable exemple dans l'esprit de ceux qui se montraient vacillants par l'effet d'une longue impunité. L'honneur a été rendu à Dieu, à sa sainte religion, et le respect dû aux arrêts de la justice a été confirmé avec éclat, comme Votre Excellence en sera mieux informée par les lettres de Monsieur de Toulon, vice-légat, auquel je me remets du surplus, sachant sa diligence à écrire.

» Un seul point qu'il aura omis par modestie, et dont je ne puis négliger d'instruire Votre Excellence, ce sont les bons et diligents offices de Sa Seigneurie en toute cette affaire, où elle s'est comportée de telle façon qu'elle n'a rien laissé à désirer, ni dans la préparation des actes, ni dans le choix des instruments, déployant une si vigilante activité qu'on ne saurait attendre mieux d'un gouverneur rompu à la pratique des affaires, en quoi il a non seulement justifié, mais encore surpassé votre attente.

» Monsieur le président d'Oppède ne s'est pas moins distingué dans cette conjoncture, montrant à la fois sa ferme résolution d'exécuter les ordres qu'il avait reçus du Roi Très Chrétien, avec une grande et manifeste volonté de faire un service agréable à Votre Seigneurie et au Saint Père, ce qui doit lui valoir de sérieux témoignages de reconnaissance, selon le vœu qu'en a sans doute exprimé Monsieur le vice-légat[1]. »

1. Je reproduis en entier le premier paragraphe de ce texte important:
« Di poi è seguito, in questo paese, quel tanto desiderato et tanto necessario

Les services de d'Oppède étaient de ceux qui ne pouvaient qu'être hautement appréciés à Rome. Ils lui valurent, sous le pontificat de Paul IV, le titre et les prérogatives de chevalier de Latran, avec le collier de l'ordre d'où pendait une tiare d'or, avec ces mots si flatteurs : *Obtinuit cum sustinuit.* Paul III ne fut sans doute pas ingrat envers l'homme qui avait donné de tels gages de dévouement au saint-siège, et qui avait su transformer la sentence judiciaire depuis si longtemps suspendue sur la tête des Vaudois en ordre d'extermination dont il fut l'impitoyable inquisiteur. Le fondateur du saint-office italien, le pontife auquel on a fait, sur la foi d'une lettre imaginaire, un renom trompeur de tolérance, a pris soin de démentir lui-même cet éloge, quand il s'exprima ainsi, en plein Vatican, dans un entretien avec l'ambassadeur de Venise, sur le compte de François I[er] : « Cette question du luthéranisme est mal comprise du monde et surtout des princes qui le laissent pulluler dans leur État. Seul le roi de France a compris

effetto circa le cose di Cabrieres, che da V. S. Revma è stato si longamente ricordato et sollicitato, et procurato, tal che alli XX di questo si è ripreso il detto loco di Cabrieres, data la debita pena a quelli heretici et rebelli, constituito un severo et memorabile exempio nelli animi di quelli che vacillavano per la longa impunità loro, ritornato l'honor suo a Dio et alla santa Religion sua, l'autorità et obedientia alla justitia, secondo che V. S. Revma et Illma serà particularmente ragguagliata per le lettere di mons. de Tolone nostro vice-legato, etc... » Lettre de Paul Sadolet au cardinal Farnèse, du 23 avril 1545 (Ronchini, *Lettere*, p. 134, 135).

On a peine à s'expliquer comment une lettre signée de Paul Sadolet, qui annonce la prochaine arrivée à Rome de son oncle depuis longtemps parti pour l'Italie, a pu être attribuée au cardinal Sadolet par un historien aussi sérieux que M. Karl Benrath, qui en tire les conclusions les plus erronées. *Encyclopédie* d'Herzog, nouvelle édition, t. XIII, p. 247, en note (Article SADOLET).

Paul Sadolet ne se contenta pas de glorifier le massacre de Cabrières, et son principal auteur, le président d'Oppède. Il persécuta lui-même dans son diocèse et c'est à lui, non à son oncle, alors éloigné de Carpentras, que doivent s'appliquer ces mots d'une lettre d'Oswald Myconius à Calvin, du 20 juillet 1546 : « Audio quoque Sadoletum agere in Provincià crudelissime contra Dominum. *Non id expectaram ab homine humano.* » Myconius écrivant à Bâle, loin du théâtre des événements, a pu confondre l'oncle avec le neveu ; mais son témoignage n'en conserve pas moins toute sa gravité. *Calvini Opera*, t. XII, p. 363.

ses devoirs, *lui qui a tiré à plusieurs reprises d'horribles vengeances de l'hérésie* [1]. » On ne pouvait mieux caractériser la double croisade de Cabrières et de Mérindol!

L'avocat du roi Aubery fut l'interprète des principes de justice et d'humanité si cruellement outragés, quand il fit entendre, peu d'années après, devant la plus haute cour du royaume, l'éloquente protestation qui n'a pas cessé de retentir dans l'histoire : « C'est ainsi, dit-il, que ne pouvant nier les faits, ni les atténuer, les intimés ont mis en avant la volonté du roi et celle de Dieu. Il faut bien chercher à excuser ces faits qui ont été commis au grand jour et qu'il n'a pas été possible de garder secrets?.. car qui sera l'aveugle qui ne verra pas le feu brûlant dans vingt-quatre villages; qui sera le sourd qui n'entende les cris et le bruit de la défaite de Cabrières : *ploratus et ejulatus* des femmes et des enfants tués jusque sur l'autel ?.. Qui sera si endurci de contenir ses larmes sur ces troupes de malheureux qui sont morts de faim, mangeant l'herbe par les champs comme bêtes? qui sera l'homme de guerre si inhumain qui voudra exercer sa cruauté par le feu et le fer sur la femme et l'enfant qui n'ont ni sexe, ni âge de porter les armes ni d'offenser personne, et auxquels les barbares auraient pardonné? Cela peut-il résulter de quatre arrêts, l'un donné contre une ville non entendue, l'autre un saint jour du dimanche par des juges non informés et inhibés, après dîner; non suffisamment institués à pouvoir juger; les deux autres à la seule suggestion de MM. les présidents, contenant des exécutions et des persécutions sur les villages et les communautés, non ouies, non légalement condamnées, sur un peuple non nommé, non désigné, ni par nom, ni par famille, ni par mai-

1. « Disse suspirando, questa materia de Lutherani non è bene intesa da mondo, et maxime da quei principi che la lasciano pullulare. Il re di Francia solo pare che l'habbi intesa, il quale fino adesso ne ha fatto molte volte horribile vendetta. » Lettre de Gior. Ant. Venier, ambassadeur de Venise à Rome, du 6 février 1545 (ancien style) lisez : 1546. Pièce citée par M. de Leva dans son savant mémoire : *Degli Eretici di Cittadella*, p. 708.

Voir sur la tolérance de Paul III, le *Bulletin*, t. XXX, p. 17 et 18.

son, ce qui n'est pas autre chose que de livrer à la discrétion des soldats tout un pays, ainsi que le plus malheureux des événements l'a démontré [1] !... »

Quels furent les sentiments du cardinal Sadolet en recevant à Rome la nouvelle des terribles événements qui avaient bouleversé la Provence et désolé son diocèse? Ses dernières lettres sont muettes sur ce sujet ; mais elles respirent une profonde tristesse. On y sent une âme désabusée qui survit à ses plus chères espérances, à ses plus nobles desseins. La réforme de l'Église scellée par la réconciliation des princes chrétiens, la reconstitution de l'unité catholique par le lien de la paix et de la charité, tel avait été le double rêve de sa vie, et ce rêve était déçu. Quelle n'est pas sa douleur ! « Époque maudite, écrit-il, époque troublée où tout ce que vous saisissez pour l'affermir et le restaurer, comme une muraille qui tombe de vétusté, se brise sous la main et se réduit en poussière [2] ! » Le séjour de la ville éternelle a perdu tout charme pour lui : « C'est à regret, dit-il, que je demeure à Rome, et que je mène un train de vie si contraire aux plans que j'avais formés pour ma vieillesse. La solitude, le silence, voilà les seuls biens après lesquels je soupire. Ce n'est plus Carpentras, ni Saint-Félix, avec ses riants jardins, qu'il me faut, mais un désert où se puisse reposer une tête fatiguée et oublier tous les soucis du siècle [3]. »

Cet intervalle de repos que tant d'hommes ont désiré, avant

1. *Histoire de l'exécution de Cabrières, de Mérindol, et autres lieux de Provence*, etc., par Louis Aubery du Maurier, in-4°, Paris, 1645. Voir les extraits de son Réquisitoire donnés par M. L. Frossard dans le dernier chapitre des *Vaudois de Provence*, p. 225 et suivantes.

2. J'emprunte cette citation à la belle thèse de M. Joly : *Étude sur J. Sadolet*, p. 207. On trouve l'expression de sentiments analogues dans la lettre de Sadolet au duc Guillaume de Bavière, datée de Rome, décembre 1545 (*Epist. famil.*, t. III, p. 404 et suivantes).

3. « Sed nihil mihi jam dulce est præter solitudinem et silentium, etc... *Epist. famil.*, t. III, p. 421.

de quitter ce monde, comme une préparation à l'autre, ne fut pas refusé à Sadolet. Son âge, sa santé chancelante, lui interdisaient de nouveaux voyages. Il n'aurait pu reprendre sans douleur le chemin du diocèse dont il avait fait un asile de paix, et où le souffle de l'intolérance avait déjà détruit son œuvre. Dans les tristesses de ses derniers jours, il revit sans doute ces belles contrées de Provence si cruellement ravagées, ces paisibles populations livrées au couteau des égorgeurs, Cabrières du Comtat en ruine, et de son cœur comme de celui du chancelier L'Hôpital, devant un autre grand crime de notre histoire, jaillit ce vœu : *Excidat illa dies ævo*[1] !

JULES BONNET.

1. Sadolet mourut à Sainte-Marie du Transtevere, le 18 octobre 1547, à l'âge de soixante-dix ans. Ses restes furent transportés, dix ans après, dans l'église de Saint-Siffrein de Carpentras, et réunis plus tard à ceux de son neveu Paul Sadolet, mort en 1572. Le prélat tolérant et le prélat persécuteur reposent dans le même tombeau !

Au terme de cette étude je me plais à remercier mon noble ami, le marquis Joseph Campori, de Modène, qui m'a procuré le texte des nouvelles lettres de J. Sadolet, et M. Barrès, le digne conservateur du musée d'Inguimbert, auquel je dois les plus gracieuses communications.

DOCUMENTS



LETTRE INÉDITE DE THÉODORE DE BÈZE

A ISAAC CASAUBON

(1595)

Pour faire suite à la communication si éminemment intéressante de notre dernier numéro, concernant Théodore de Bèze, voici une lettre familière de ce même Théodore de Bèze à Isaac Casaubon.

Elle est tirée du *British Museum* (Mss. Burnet, n° 363). Elle est inédite, et a pourtant cela de particulier qu'elle est la reproduction presque identique d'une autre lettre, adressée à Jacob Grynée, que nous avons publiée ici même, il y a trente-trois ans (*Bull.* III, 145), d'après l'original conservé à Bâle, dont M. J. Bonnet nous avait transmis une copie. Le rapprochement est curieux, et la comparaison des deux textes montre bien que, si l'une et l'autre

lettre sont, à un ou deux jours près, de la même date, elles n'ont pourtant pas été copiées l'une sur l'autre, ou écrites coup sur coup. La broderie sur le même fait est un peu variée, quant à la prose ; et, quant aux vers, il y en a deux de plus dans celle que Bèze écrivait à Grynée le 24 juin 1595 (le jour même du soixante-seizième anniversaire de sa naissance), que dans celle qu'il écrit à Casaubon et qui n'est point datée. Celle-ci nous semble devoir être du lendemain, elle nous semble un tant soit peu plus coquettement tournée, plus cicéronienne, et le *retranchement* d'un distique (après le sixième vers) doit avoir été intentionnel. (A moins que nous ne nous trompions dans notre interprétation, et que, l'ordre des lettres étant inverse, l'omission signalée ait été une *addition* voulue après coup : ce qui serait encore possible !)

En tout cas, il est édifiant de voir le bon vieillard se divertir ainsi innocemment, comme dans ses *Juvenilia*, et n'est-ce pas chose touchante, de voir ce presque octogénaire élever sa pensée au sujet d'un petit épisode de la vie rustique, même en en faisant l'objet d'une amusette classique ? C'est que c'était un bon *scolar* que notre Théodore de Bèze, et il y avait pour lui régal de vieux gourmet à *cicéronianiser* avec des correspondants comme Grynée et Casaubon ! Par le temps qui court, ce sont là « roses d'antan » ! Et elles sont loin !...

En refaisant cette nouvelle version de la lettre à Grynée que nous avions translatée jadis, nous avons relevé et rectifié une inadvertance par nous commise ; et, pour varier, nous avons employé, sinon un style, du moins une orthographe rétrospective ; nous nous sommes risqué même à mettre en huit alexandrins les quatre distiques de Bèze. Puissent le mauvais exemple et la difficulté vaincue nous servir d'excuse ! L'allusion que fait notre vénérable auteur au *Quidlibet audendi* et au *Desipere in loco* d'Horace nous a entraîné... Et, après tout, une légère bagatelle (qui peut avoir son agrément, tel quel, *en vers*) perd beaucoup, si ce n'est tout, traduite *en prose*, alors surtout que cette prose vient s'ajouter lourdement à d'autre prose, au lieu de l'alléger par une petite diversion. Voilà pourquoi aussi nous avons cédé à la tentation d'un huitain de circonstance. Que ce péché véniel nous soit pardonné : une fois n'est pas coutume.

Amicissimo fratri et collegæ meo D. Isaaco Casaubono S. P.

Poëtis quandoque licet etiam insanire : cujus rei hoc habeto argumentum, si modo mihi concedas accenseri, qui certe non soli insaniunt. Ecce mihi, die meo natali septuagies sexcies reverso illuscente, evigilanti renuntiat ancilla gallinam, uno prius mense emptam, quam non modo nescivimus ullis ovis incubare, sed etiam amissam credidimus, cum quindecim vegetis pullis apparere. Ego, pro hac quoque beneficentia in me sua, Deo, bonorum omnium auctori, gratias egi : immo etiam istud, tanquam sequuturi in proximum annum alicujus boni omen, sine ulla tamen superstitione, accepi : immo etiam epigrammatis occasionem arripui, quod ad te mitto, quem non tantum seriorum, sed etiam nugarum mearum, participem esse volo, rogans ut invisere me velis, et ex elegantibus illis tuis studiis aliquid vicissim fructus nonnunquam percipere patiaris.

Ter quinos gallina mihi dedit unica pullos
  Mense uno, denis assibus empta prius :
Ast ego, septenis decies sexque insuper annis,
  Quos retuli fructus, Christe benigne, tibi ?
Ah ! quam non quales tibi reddere debuit, emptus
  Tam chare, et tanto tempore cultus, ager?
Sed quorsum hos fructus ? Unum hoc dato, Christe, roganti :
  Sis gallina mihi, sim tibi pullus ego !

THEODORUS BEZA, *tuus.*

A mon très cher frère et savant collègue Isaac Casaubon.

Il est permis aux poëtes d'extravaguer quelquefois. De cela vous allez avoir un nouvel exemple, si toutesfois vous voulez bien me compter dans la troupe de ceux-là qui ne sont pas les seuls, d'ailleurs, à extravaguer. — Voilà qu'au matin de l'anniversaire de ma soixante-seizième année, ma vieille servante, à mon réveil, m'annonce qu'une poule, acheptée il y a un mois, et que nous ne sçavions pas occupée à couver, que nous avions mesme crue perdue, venoit tout-à-coup de réapparoistre avec quinze petits poussins. Je n'ay rien eu de plus pressé que de rendre grâces à Dieu, auteur de tous biens, de cette marque de sa bonté envers moy. Bien plus : j'ay voulu voir là comme un présage de quelque bonne aubaine pour l'année qui va suivre, sans y mesler toutesfois nulle superstition. Bien plus encore : j'en ay pris texte d'une épigramme, et je vous l'envoye, à vous qu'il me plaît d'associer, non seulement à mes travaux sérieux,

mais aussi à mes petites bagatelles. Je vous demande de l'honorer d'un regard, et de m'octreyer en retour la grâce de gouster parfois quelques fruicts de vos études si exquises.

Une poule, au marché pour dix sols acheptée,
Au bout d'ung mois me rend quinze petits poussins.
Et moy, — quand de mes ans la liste est computée
Par sept fois dix, plus six, — mes produits, qu'ils sont vains !
O Seigneur ! Et pourtant, quels fruicts il eust deu rendre,
Ce champ, si cher payé, si long temps sans bon grain !
Mais à quoi bon ?... Oh ! daigne à mon vœu condescendre :
Sois la poule, ô Seigneur, et fais-moy ton poussin !

Votre ami,

Théodore de Bèze.

C'était là évidemment une réminiscence du beau verset de l'Évangile (Matth. xxiii, 37). De même Bossuet, lorsque, dans son admirable oraison funèbre de la princesse Palatine, il compare Jésus-Christ à une poule empressée autour de ses petits pour les sauver des dangers qui les menacent.

Si une troisième lettre a été écrite par Bèze à un troisième ami, en cette même occasion, et si elle se retrouve dans quelque autre fonds de manuscrits, nous prions qu'on nous en informe. Un troisième et même un quatrième placement de ses petits vers, la chose n'a rien de trop invraisemblable avec un poète, vu l'indulgence bien naturelle que ces sortes d'aimables gens ont pour les enfants de leur muse. Le bon Homère lui-même a été parfois un récidiviste !

Charles Read.

REQUÊTES
ADRESSÉES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS

GUILLAUME ET THOMAS LE GENDRE (21 décembre 1686)
MARIE DE LA MOTTE-FOUQUÉ (22 octobre 1687)

M. A.-J. Enschédé a bien voulu transcrire ou traduire pour nos lecteurs une série de requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas entre les années 1685 et 1714. Ces suppliques émanent

de personnes des conditions les plus diverses. Les plus grands noms de la noblesse de France y côtoient ceux des plus humbles roturiers qu'une commune infortune a réduits à la même misère. Rien n'est navrant comme cette répétition monotone des mêmes plaintes, et ne fait mieux sentir combien la plus grande gloire du grand règne recouvrait de douleurs.

Mais ce n'est pas à ce titre seulement que ces dépositions authentiques empruntées aux archives d'État de La Haye, méritent d'être relevées. Sans parler des renseignements de toute nature qu'elles apportent à l'histoire du Refuge dans les Pays-Bas, elles révèlent beaucoup d'autres faits inconnus ou en confirment qu'on ne connaissait qu'imparfaitement. Nous en extrairons notamment une liste considérable d'officiers des armées du Roy, qui peut donner une idée des pertes que cette guerre implacable à la conscience huguenote leur fit subir ; un éloquent abrégé des souffrances endurées par plus de cinquante confesseurs (non galériens) que leurs bourreaux eux-mêmes durent se résigner à expulser des cachots qui n'avaient pu les réduire, etc.

Nous nous interdirons de faire un choix dans ces documents dont on ne peut, *a priori*, apprécier la valeur historique. Mais, pour éviter à d'autres la peine de parcourir, après M. Enschédé, ce fonds peu accessible, nous donnerons, en suivant l'ordre chronologique, *in extenso*, les pièces les plus intéressantes, et les autres, résumées aussi brièvement que possible, mais de manière à ne négliger aucun renseignement précis[1]. On jugera de l'intérêt et de l'importance de cette source historique encore inexplorée, par les deux requêtes qui suivent et dont la première sera simplement analysée.

I. — Guillaume et Thomas Le Gendre, de Rouen, agés de 15 et 14 ans (21 décembre 1686).

Le 6 décembre 1686, le bourgmestre et les échevins de Rotterdam accueillaient favorablement la requête de deux jeunes garçons de 15 et 14 ans, en les prenant sous leur protection « si bien que personne au monde ne pourra les poursuivre, excepté pour dettes ». Guillaume et Thomas Le Gendre, fils de Thomas Le Gendre, négo-

1. Les requêtes de *Daniel Javel* dont le *Bulletin* du 15 janvier dernier renfermait le fac-simile, ont été empruntées par anticipation à ce même dossier.

ciant à Rouen[1], et de Esther Scott[2], fille de Guillaume Scott, né en Zélande, se trouvaient en Angleterre lors des « malheurs dont leur famille fut accablée[3] ». Pour éviter « d'y tomber s'ils se rendaient dans leur patrie », ils avaient passé en Hollande, décidés « à demeurer dans la religion dans laquelle ils étaient nés et dans laquelle ils désiraient vivre et mourir ».

Or, leur minorité et leur inexpérience les exposaient à être enlevés de force par quelque émissaire, soit du roi de France, soit de catholiques intéressés à leur conversion[4]. De là leur requête ; la ville de Rotterdam y fit droit en se constituant tutrice de ces jeunes gens et transmit le 21 décembre leur dossier aux états généraux en les priant de confirmer cet acte de protection.

Qui sait s'il n'avait pas été motivé par des tentatives des parents et inspiré par l'oncle de nos jeunes réfugiés ? Ce dernier, le célèbre pasteur de Rouen, Philippe Le Gendre s'était précisément réfugié à Rotterdam, et son frère Thomas, anobli par Louis XIV avant la Révocation, et possesseur d'une fortune considérable, avait, en effet, abjuré à Rouen [5].

II. — MARIE DE LA MOTTE-FOUQUÉ
(22 octobre 1687)

Cette requête qu'on ne lira pas sans émotion nous fait connaître une de ces héroïnes de la foi et de la conscience qui furent plus nombreuses qu'on ne croit à l'époque de la Révocation, et complètera ainsi de la manière la plus honorable l'article LA MOTTE-FOUQUÉ de la *France protestante*.

La supplique ayant été transmise en hollandais, a été retraduite en français. Nous en ignorons le résultat.

N. W.

1. Il était S[r] de Collandres, grand armateur, frère du pasteur Philippe Le Gendre, et demeurait rue Saint-Étienne-des-Tonneliers (*La Révocation à Rouen*, par J. Bianquis et E. Lesens, 1885, p. 53).

2. De la Mésangère (*Ibid.*).

3. Madame Le Gendre eut trois jours pour abjurer (*Ibid.*).

4. On a vu dans le *Bulletin*, t. XXXIV (1885) p. 313, que même à Genève on faisait enlever à une pauvre veuve réfugiée ses trois enfants.

5. Mademoiselle de la Varenne, belle-sœur de madame Thomas Le Gendre, avait aussi abjuré le 17 décembre (Voy. la *Révocation à Rouen, ut suprà*).

A Leurs Hautes Puissances les États-généraux des Provinces-Unies.

Marie de La Motte Foucqué demoiselle de Saint-Surin, fille non mariée de feu N. de La Motte Saint-Surin, représente qu'elle a souffert durant deux ans de cruelles et continuelles persécutions à cause de la religion réformée, qu'elle a toujours professée; qu'elle n'a pas seulement été traitée fort cruellement durant les deux années susdites, mais que comme, par la grâce de Dieu, elle a toujours persévéré, et qu'elle a souffert les tourments avec patience, elle a été mise en prison à Lyon, où elle a été réduite à la dernière misère parce qu'on lui a tout enlevé, vêtements, argent, jusqu'à sa chemise, sans lui accorder aucun secours durant sa maladie. La suppliante n'ayant, après Dieu, d'autre secours à espérer que la charité de Vos Hautes Puissances, elle la réclame avec d'autant plus de confiance que son père a eu longtemps l'honneur d'être au service de V. H. P. P., y ayant non seulement répandu son sang mais même laissé sa vie. La suppliante vous prie donc respectueusement qu'il plaise à V. H. P. P. d'être remplis de compassion pour son misérable état et de lui accorder des lettres de recommandation pour Sa Majesté le roi de France, afin que la suppliante puisse obtenir la grâce, à son âge de cinquante-six ans, d'être délivrée de sa misérable prison et qu'il lui soit permis de sortir du royaume et de se rendre, soit en Hollande, soit ailleurs. Et qu'en même temps votre ambassadeur à Paris reçoive ordre de poursuivre cette affaire avec toute la diligence possible auprès du roi et des ministres et d'en rendre compte à V. H. P. P.

Signé : M. Beeckman.

22 octobre 1867.

LES SÉPULTURES DES PROTESTANTS

ÉTRANGERS ET RÉGNICOLES A PARIS, AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES DÉPOTS DE L'ÉTAT-CIVIL INCENDIÉS EN 1871[1]

III

Voici les trois dernières notes succinctes prises par nous, lors de

1. Voir ci-dessus, pages 25 et 87.

notre examen préalable des registres mortuaires du dépôt de l'hôtel de ville, dont nous faisons ici, à l'aide de ces notes, une revue *posthume.*

III. — Registre N° 85. — Protestants. — Port-aux-Plâtres. 1737-1777.

C'était une sorte de table-registre, comprenant la mention des actes du registre suivant (n° 86) et, en outre, tous les actes qui eurent lieu, du 7 janvier 1742 jusqu'au 6 octobre 1777 inclusivement, au nombre de 1261 (en tout 1117 actes).

Examen curieux à faire des noms qui se trouvent là :

Balguerie, Bartholony, Cabannes de Bofin, Caron, d'Argent, de Baccalan de La Barthe, de Brossard, de Granchamp, de Joncourt, de La Boulaye, Vignolles de La Farelle, Delaroche de Ligonier, Laugrune de La Saussaye, d'Hauterive, de Gastebois de Brissac, Girardot de Préfond [1], de la Chesnaye, Lauvergnat de la Rougeraye, Poupart, Puget, Say, Soubeyran-Descopon, Houssemaine du Boulay [2], Van Robais; et, au 18 novembre 1773, Angliviel de la Beaumette, (originaire du Bas-Languedoc, âgé de quarante-cinq ans, décédé d'hier, cul-de-sac Saint-Thomas, suivant procès-verbal de ce jour).

IV. — Registre N° 86. — Protestants. — Port-aux-Plâtres. 1737-1741.

Procès-verbaux du décès des Protestants inhumés au Port-aux-Plâtres. Il contenait 144 actes. Le dernier était du 26 décembre 1741. C'étaient, en minute ou en copie, les procès-verbaux rédigés en exécution des ordres d'inhumer délivrés par le commissaire du Châtelet. Ils avaient dû être colligés par le sieur Moreau, propriétaire du chantier.

1. Paul Girardot de Préfond, célèbre bibliophile. Jean Girardot de Marigny, riche banquier, grand amateur, fut un des mécènes de Joseph Vernet. Madame de Girardot de Vermenoux fut, en 1766, marraine de Anne-Louise-Germaine Necker (madame de Staël).

Au cimetière de Saint-Marcel, en 1663, le 16 février, fut enterré Élie Girardot, sieur de Feslin, âgé de 23 ans, fils de feu Girardot, sieur de Sozay, et de Jacqueline de Bussière.

2. Voir sur ce nom, *Bulletin*, X, 217; XII, 123.

Formule de ces ordres : « Il est enjoint au sieur Moreau, marchand de bois, d'inhumer secrètement en son chantier, sans éclat ni scandale... »

Quelle chose étrange qu'une pareille façon de procéder et une pareille formule ! Et cela pourtant avait été un progrès et était tenu presque pour un bienfait, vivement sollicité par le chapelain de LL. HH. Puissances !...

Enfin, une requête du 5 octobre 1739, par Isaac Penet, préposé *ad hoc* par MM. les administrateurs de la Chapelle de l'Ambassade de Hollande, rue Richelieu. (Nous n'en avions pas pris copie.)

V. — Registre N° 89 (*Suite*). 1779-1792.

Allant du 14 avril 1779 au 28 décembre 1792.

Pierre-Louis Corroy, concierge de père en fils, depuis l'époque de l'année 1720, du cimetière des Étrangers protestants.

Acte du 21 mars 1790. Christian-Charles Gambs, aumônier de l'ambassade de Suède, rue du Bac.

Clôture du registre par le commissaire du comité de la section de Bondy.

Nous avions transcrit l'acte de cette clôture. Le voici :

Nous soussigné, commissaire du Comité de la Section de Bondi, assisté du secrétaire-greffier de la Section, et commissaire en cette partie du Corps municipal de Paris, avons clos et arrêté le présent Registre des Morts du Cimetière des Protestants étrangers, sis *au lieu de la rue de l'Hôpital-Saint-Louis*, le tout en conformité de la loi du 20 septembre 1792. Et a ledit dépositaire reçu de nous décharge dudit Registre. Fait à Paris, le 1er janvier. An deuxième de la République française, mille sept cent quatre-vingt-treize, à onze heures de relevée.

Charles Mangin, *Commissaire*. — Métivier, *Secr.-greffier*.

On remarquera ici, avec nous, cette singulière anomalie. C'est que ce registre qui avait été classé, coté et étiqueté à la suite des précédents du *Port-aux-Plâtres* (et qui semble, en effet, par sa date [1779], faire *suite* au registre coté n° 82), se rapportait, en réalité, à un autre Cimetière des Protestants étrangers *sis en la rue de l'Hôpital-Saint-Louis*, comme il appert de la clôture, et dont

il n'a pas encore été fait mention, tant cette question était demeurée trouble et confuse ! — Ce cimetière de la rue de l'Hôpital-Saint-Louis n'est autre que le succédané du cimetière précédemment établi près de la porte Saint-Martin vers 1724, et qui s'était trouvé transféré audit lieu en 1762, comme nous le montrerons tout à l'heure par un document explicite.

Dans ce même registre N° 89, nous avions rencontré, page 149, un acte que nous nous étions empressé de transcrire, à raison de l'intérêt qu'il présentait, tant à cause du personnage auquel il se rapporte que des conditions exceptionnelles dans lesquelles son inhumation s'est accomplie. Il s'agit du célèbre commodore PAUL JONES.

Voici cet acte :

Cejourd'hui 20 juillet 1792, l'an IVe de la Liberté, à 8 heures du soir, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du jour d'hier, en présence de la députation de ladite Assemblée, composée de MM. Brun, président de la députation de ladite Assemblée, Bravet, Cambon, Rouyer, Brival, Deydier, Gay-Vernon, évêque du département de la Haute-Vienne; Chabot, vicaire épiscopal du département de Loir-et-Cher, Carlier, Petit, Le Josnes, Robouame; et d'une autre députation du Consistoire des Protestants de Paris, composée de MM. Marron, pasteur, Perreaux, Bénard, Monquin et Empaytaz, anciens ; JOHN PAUL JONES, natif d'Angleterre, et citoyen de États-Unis d'Amérique, premier officier de mer au service desdits Etats, âgé de quarante-cinq ans, décédé, le 18 de ce mois, en sa demeure, sise rue de Tournon, n° 42, de suite d'hydropisie de poitrine, dans les sentiments de la Religion Protestante. Ladite inhumation faite encore en présence de nous, Pierre-François Simonneau, commissaire du Roy en cette partie et commissaire de police de la section du Ponceau; en celle de M. Samuel Blackden, colonel de dragons au service de l'État de la Caroline du Nord; de S. James Col. Mountflorence, ancien major au service des États-Unis de l'Amérique ; de Marie-Jean-Baptiste-Benoist Beaupoil, ancien officier français, demeurant à Paris, passage des Petits-Pères n° 7; et de Louis-Nicolas Villeminot, officier commandant du détachement de grenadiers de gendarmerie, qui a escorté la députation de l'Assemblée; et d'autres assistants qui ont signé avec nous :

BRUN, GAY-VERNON, évêque et député; DEYDIER député de l'Ain ; ROUYER, François CHABOT, BÉNARD, J.-C. MOUNTFLORENCE, PETIT, CAMBON fils aîné, BRAVET, BEAUPOIL, P.-H. CARLIER, DURVESQUE, LAFONTAINE, SIMONNEAU, JACQUES BRIVIEL, VILLEMINOT; ROBOUAME, député ; MARRON,

PERREAUX, MONGUIN, EMPAYTAZ; R. GHISELIN, de Maryland; S. BLACKDEN; GRIFFITH, *of Philadelphia*.

On sait que c'est ce Paul Jones, Écossais de naissance, entré au service des Américains lors de la guerre de l'Indépendance en 1775 et devenu fameux par ses coups hardis et ses grands succès contre les Anglais, qui a servi de type à Fenimore Cooper pour l'un de ses meilleurs romans, *le Pilote*. Paul Jones avait mis le comble à sa renommée en 1779, par cette brillante croisière sur les côtes d'Irlande, sur laquelle Cooper a fondé son œuvre. Monté sur *le Bonhomme Richard*, ayant rencontré une flotte marchande, il livra aux deux frégates anglaises qui l'escortaient (*Sérapis* et *Comtesse de Scarborough*) un des plus mémorables combats que l'histoire ait enregistrés. Lorsqu'il eut mouillé à Lorient, le roi Louis XVI voulut qu'il vînt à Paris pour lui être présenté. Il y fut l'objet de véritables ovations. Le roi lui fit don d'une épée d'or sur laquelle était gravée, avec les armes de France, cette inscription : *Vindicati Maris, Ludovicus XVI Remunerator, Strenuo Vindici*. Il lui conféra en même temps l'ordre du Mérite militaire. Retourné aux États-Unis en 1791, Jones eut encore, pendant cette traversée, une affaire avec un vaisseau anglais qu'il força de baisser pavillon. Le Congrès lui vota des remerciements, fit frapper une médaille d'or en son honneur et lui donna un nouveau commandement. Peu après, il fit un second voyage en France, où il fut accueilli encore avec un vif empressement ; puis il paraît avoir passé, avec le grade de contre-amiral, au service de la Russie, qu'il aurait quitté en 1789. Il se trouvait trois ans plus tard en France, où il faisait des démarches infructueuses pour être employé comme amiral. Il mourut à Paris le 18 juillet 1792, et la nouvelle de sa mort, communiquée à l'Assemblée législative, révéla l'intérêt qui s'était attaché à son nom, au point de motiver une manifestation exceptionnelle. Voici le texte du *Moniteur* du 21 juillet, au compte rendu de la séance du 19 :

« On lit une lettre du colonel Blackden, ami du commodore Paul Jones, lequel annonce que, son ami étant décédé à Paris, on s'est adressé à M. Simonneau, commissaire de la Section, pour le faire enterrer sans frais, *en conséquence d'une formalité encore existante à l'égard des Protestants*. M. Simonneau, indigné, a répondu

que si l'on ne faisait pas les frais, il les ferait plutôt lui-même. (*On applaudit.*)

» M. — Je demande que, pour consacrer la liberté des cultes, l'Assemblée envoie une députation aux funérailles de Paul Jones. (*On applaudit.*)

» Cette proposition est adoptée. »

Ajoutons, pour compléter les recherches auxquelles cette découverte de l'acte mortuaire du commodore Paul Jones avait donné lieu de notre part, la note suivante :

On a traduit et publié en l'an VI (d'après une copie que Paul Jones avait donnée au roi Louis XVI, et qui fut trouvée dans la fameuse Armoire de fer des Tuileries) des Mémoires qu'il n'avait pas destinés à l'impression. C'est un petit volume in-18 de 192 pages, avec 50 pages de pièces justificatives intéressantes, parmi lesquelles diverses lettres très honorables adressées à Paul Jones par Franklin, Washington, John Adams, Robert Morris, le général La Fayette, les ministres de Sartine, de Maurepas, de Calonne, de Vaudreuil (*Corresp. littér.*, 20 mars 1859).

Voici maintenant le document annoncé plus haut et dans lequel va se trouver expliquée la substitution qui s'était opérée, en 1762, d'un emplacement sis en la rue de l'Hôpital-Saint-Louis à celui qui avait été fixé (comme on l'a vu ci-dessus, p. 31) et établi près la porte Saint-Martin, de 1720 à 1724, en exécution de l'arrêt du conseil du 20 juillet 1720. Ce document est une décision du ministre des affaires étrangères signée le 27 mai 1781, portant reconnaissance, au profit de la ville de Paris, de la propriété du cimetière établi rue de l'Hôpital-Saint-Louis, et qui, depuis 1762, était resté dans les attributions du département des affaires étrangères qui avaient jusqu'alors acquitté les gages du concierge dudit cimetière. C'est aux registres des délibérations du bureau de la ville, conservés aux Archives nationales (H. 1879, p. 136), que nous avons trouvé cette décision transcrite ainsi qu'il suit :

Décision du ministre des affaires étrangères sur la propriété du cimetière des étrangers, appartenant à la ville.

Par Arrêt du Conseil du 20 juin 1720, il a été ordonné qu'il seroit dé-

signé un emplacement pour les inhumations des corps des Protestans étrangers.

Le terrain qui fut choisi estoit situé près la Porte Saint-Martin; il fut clos de murs; on y construisit un logement pour le concierge. On présume que cette dépense fut payée des fonds du Département des Affaires étrangères; au moins est-il certain que les gages du concierge, de 1000 l. par an, sont acquittés annuellement sur les fonds de ce Département.

En 1762, M. le Prévost des Marchands demanda l'emplacement dudit logement et cimetière, pour continuer l'alignement des Boulevards, en offrant de pourvoir à la dépense que ces déplacements exigeroient. Du consentement du Ministre des Affaires étrangères, la proposition a été exécutée, et, par une ordonnance du Lieutenant Général de Police du 7 may de ladite année 1762, le Cimetière a été transféré derrière l'Hôpital Saint-Louis; la Ville a pourvu aux frais de l'acquisition dudit terrain et y a fait bâtir un petit logement pour le concierge.

Il y a actuellement des réparations à faire, pour 1466 l. 10 s.

Le Ministre ayant marqué à M. Le Noir, Lieutenant-général de police, que, puisque la Ville profitait des avantages de la résidence des Étrangers dans son enceinte, elle devoit pourvoir à l'entretien du Cimetière désigné pour la sépulture de ceux qui y décident, M. Le Noir ayant donné communication de la lettre du Ministre à M. le Prévost des Marchands, ce magistrat a répondu que le Bureau de la Ville consentoit à faire faire lesdites réparations et celles qui pourroient être nécessaires par la suite; mais que, n'étant pas naturel qu'une Administration soit chargée d'un entretien de bâtimens et de murs d'enceinte sans être propriétaire du fonds, il étoit juste que la propriété au Cimetière des Protestans fût abandonnée à la Ville, en réservant au Lieutenant-général de police la police des convois et sépultures, comme par le passé.

Cette propriété mérite peu d'attention, quant à sa valeur.

La proposition de M. le Prévost des Marchands me paraît juste et raisonnable. Je supplie le Ministre d'en décider

Plus bas et en marge est écrit : *Approuvé.*

Signé : De Vergennes.
27 *may* 1781.

Deux jours après cette décision, à la date du 29 mai 1781, le Parlement de Paris rendait un arrêt portant gratuité pour les ordonnances de police relatives aux inhumations de ceux à qui était refusée la sépulture ecclésiastique (*id est* catholique) et réglant la question des formalités et des frais dus, le cas échéant, soit aux gref-

fiers, pour inscription des actes et délivrances d'extraits, soit aux commissaires ou huissiers, pour assistance aux diverses inhumations. Mention de cet arrêt se trouve au tome XXVII de la collection Isambert (p. 32) en ces termes :

Arrêt du Parlement, du 29 mai 1781, qui enjoint aux officiers de police de rendre gratuitement et sans frais des ordonnances pour inhumer ceux à qui la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée, dans lesquelles sera fait mention du jour du décès, du nom et de la qualité de la personne décédée; et aux greffiers de les inscrire sur un registre coté et paraphé par le premier officier des juges de justice, pour en être par eux délivré des extraits aux parties intéressés, en percevant le salaire prescrit par l'article 19 de la Déclaration d'avril 1736; ordonne en outre qu'en cas de réquisition de la part des parties intéressées il pourra être commis un commissaire de police, ou un huissier, pour assister aux inhumations, auxquels il sera payé 6 liv. pour tous droits, y compris le procès-verbal.

IV

Aux archives de la Préfecture de Police (avant 1870).

Il nous reste à produire quelques notes que nous avions prises sur le contenu d'un carton qui se trouvait aux archives de la préfecture de police, lequel carton a disparu dans les incendies de mai 1871 qui ont dévoré la majeure partie desdites archives. Les voici, telles quelles :

1777. — Mémoire de J.-F. Armand, chapelain de l'Ambassade de LL.HH.PP. — Voir aussi ce qui y est dit du passé, 1720-1770.

1777 (23 aoust). — Lettre du commissaire Duchesne. Renseignements sur le passé (1769-1736). — Lettre du commissaire Dusacq.

— Notes de bureau.

1778. — Lettre du marquis de Clermont-Tonnerre.

1720. — Arrêt du Conseil d'État du 20 juillet 1720.

1762. – Arrêt du Conseil d'État du 7 may 1762. (En 1762, translation de l'emplacement de la Porte Saint-Martin à l'Hôpital Saint-Louis. Voir la lettre d'Armand de 1779.)

1777. — Lettres éclaircissant les questions sur le *Cimetière des Protestants étrangers.*

1713. — Traité conclu à Utrecht le 11 avril 1713. — Préambule.

1779-1780. — Lettre du 10 octobre, d'Armand. — Idem. Renseignements en 1725.

1781. — Éclaircissements sur le *Cimetière des Protestans étrangers.*

1748. — 17 mai. Lettre du commissaire Blanchard.

1780. — Lettre de Joly de Fleury, de Perregaux, et réponse.
Notes sur les frais d'enterrements.

Enterrement de milady, comtesse de Barrymore, décédée à Vincennes, le 7 septembre 1780.
Frais réglés par M. de Maurepas en 1746.

1750. — Lettres curieuses du curé d'Aulnay-lès-Mer à M. Berryer réclamant l'autorité du Roy pour faire élever dans la Religion catholique les enfants du nommé Bourdon, mort calviniste à Paris.

1753. — Tombe et épitaphe de milady Hamilton. — Lettre de Ruvigny de Cosne, du 3 juin 1753.

1764. — Mort du général anglais Barrington.

Ces notes, prises rapidement et trop succinctement par nous, il y a plus de vingt-cinq ans, nous en avions alors sans nul doute la clef, qui nous échappe complètement aujourd'hui. De quel secours ne seraient-elles pas pour faire la lumière sur bien des points obscurs, pour combler nos diverses lacunes! Mais les pièces de ces dossiers qui fournissaient des « renseignements sur le passé », des « éclaircissements », des « notes de bureau », rien ne les peut désormais remplacer, ce semble... Quant à ces deux ou trois faits particuliers (enterrement de milady, comtesse de Barrymore, en 1780; tombe de milady Hamilton, 1753; mort du général anglais Barrington, 1764), ils ont peut-être été des incidents curieux à noter et dont on pourrait peut-être retrouver quelque trace dans les papiers diplomatiques de l'ambassade d'Angleterre à Londres. Avis à nos amis les chercheurs.

(*A suivre.*) CHARLES READ.

BIBLIOGRAPHIE

LES ANTIJÉSUITES

JEAN DE SERRES

Il y a un peu plus de deux ans, à l'époque des fêtes qui accompagnèrent la célébration à Nîmes de l'anniversaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, j'eus le plaisir d'entretenir M. Jules Bonnet d'une petite découverte bibliographique que je venais de faire, et il me demanda de lui envoyer une petite note sur ce sujet pour le *Bulletin*. Mes occupations de rédacteur de l'*Évangéliste* m'ont empêché à cette époque de tenir ma promesse. Mais, enfin, mieux vaut tard que jamais. Voici ce dont il s'agit.

Je rencontrai, il y a environ trois ans, dans un catalogue de livres d'occasion qu'on m'avait envoyé de Londres, ce titre curieux : *Academiæ Nemausensis brevis et modesta responsio.* Londini, Th. Vautrollerius, 1584. J'avoue que je fus intrigué ; et, quoique le prix de l'ouvrage en question fût un peu élevé, je le fis venir. Mais quand j'eus le livre entre les mains, il s'en fallut de beaucoup que je fusse éclairé sur son origine. Point de nom d'auteur, point de préface qui expliquât dans quelles circonstances le livre avait été écrit. A la suite du titre donné par le catalogue, on lit ces mots : *Ad professorum Turnoniorum societatis, ut aiunt, Jesu assertiones, quas Theologicas et Philosophicas appellant.* Puis vient un vrai sommaire du contenu que je reproduis, parce qu'il me dispensera d'analyser l'ouvrage : « Hic gravissimæ quæstiones, *De Verbi et Ecclesiæ Dei autoritate; De Imaginibus; De vera Christi præsentia et communicatione in sacrosancto Eucharistiæ sacramento, ex Verbo Dei et Catholicæ Ecclesiæ consensu breviter et perspicuè tractantur.* » C'est, en effet, un livre de controverse, où plusieurs des doctrines et des pratiques de l'Église romaine sont démontrées contraires aux enseignements de la Bible et à ceux des Pères de l'Église. Il fut évidemment écrit pour répondre à un défi de l'académie ou université fondée à Tournon

par le cardinal François de Tournon. Mais qui tint la plume au nom de l'académie de Nîmes qui était une institution protestante?

Je montrai mon vieux livre, fort bien conservé d'ailleurs et richement relié, à plusieurs amateurs et connaisseurs. J'en écrivis à quelques-uns de ceux qui, à Paris, s'occupent des antiquités protestantes. Personne ne put me mettre sur la voie. Mais, à force de tourner et retourner le problème, j'arrivai à le résoudre, et voici comment.

Je me dis d'abord que l'auteur devait être un pasteur; car il n'y a pas eu deux Duplessis-Mornay dans l'histoire de nos Églises. Et ce ne pouvait pas être le premier pasteur venu; car l'auteur de la *Responsio* écrit le latin comme un lettré de cette époque, et même il mêle des mots grecs à ses phrases latines, pour mieux exprimer sa pensée sans doute.

Mais qui pouvait bien être pasteur à Nîmes en 1584, ou plutôt en 1582, date de la composition de ce petit livre, comme l'attestent les derniers mots de la dernière page: *Sed tunc vincet Veritas, quum oppugnabitur. Nemausi, ad* XII *Octobris anno ultimæ Dei patientiæ* 1582. *Etiam veni, Domine Jesu*[1]. Je découvris bientôt qu'en 1582 était arrivé à Nîmes un pasteur nommé Jean de Serres, frère d'Olivier de Serres, « le patriarche de l'agriculture moderne », comme l'appelle M. Charles Dardier dans sa précieuse monographie sur Jean de Serres, écrit que je ne connaissais pas alors. Je possédais de Jean de Serres son *Inventaire général de l'histoire de France;* mais, ce qui était bien plus à propos, j'avais aussi sa traduction en latin de Platon dans l'édition splendide d'Henri Estienne (1578). Une comparaison rapide me convainquit que la latinité de mon traité de controverse était la même que celle du Platon (*mutatis mutandis*), d'autant plus qu'il y avait dans les deux ce même trait caractéristique, un assaisonnement fréquent de termes grecs. Ma conviction était donc à peu près faite. Mais il me restait à faire une autre trouvaille qui a mis la chose hors de doute.

1. On lit au bas du titre des deux premières parties des *Commentariorum de statu Religionis et Reipublicæ in Regno Galliæ...* de Jean de Serres, cette même ligne : *Ultimæ Dei patientiæ, anno* 1577, — et à la fin de la plupart des cinq parties de ces commentaires, évidemment destinés à continuer l'ouvrage analogue de Sleidan, les mots : *Etiam veni, Domine Jesu.*

N. W.

Je me rendis un jour à la bibliothèque publique de Nîmes qui est d'une grande richesse, et là je découvris un tout petit volume, un in-18 comme ma *Responsio*, intitulé : « *Le Premier Antijésuite*, ou la Responce de l'Academie de Nismes aux assertions des jésuites de l'Université de Tournon. » Sous ce titre on voit les armes de la ville de Nîmes : un crocodile enchaîné à un palmier ; puis l'indication : « A Nismes, 1587. » Cet exemplaire fut donné par Jean de Serres à quelqu'un dont nous ignorons le nom : *D. dedit D. Joannes Serranus*, 1584, *mense Sept.*

Je vis tout de suite que le fond de ma *Responsio* est le même que celui du *Premier Antijésuite;* seulement ce dernier a parfois un peu plus de développement. J'en citerai la conclusion : « Le Seigneur nostre Dieu, qui ayant en ses mains la guerre et la paix, s'appelle néanmoins Dieu de paix, par un nom propre et convenable à sa Majesté : veuille donner une bonne et ferme Paix à ce Royaume, et entre toutes ses provinces, à ce pouvre païs du Languedoc. La guerre de la vérité contre le mensonge n'empeschera pas ceste paix, et quoy que Sathan et tous ses supports complotent, la Vérité ne sera jamais vaincue, mais elle vaincra toutes fois et quantes qu'elle sera assaillie.

« A Nismes, ce XII d'octobre, l'an de la dernière patience du Seigneur 1582 et pour la seconde édition le XII juin 1583.

« Ouy Seigneur Jésus, vien. »

En rapprochant les dates que je trouve à la fin de ce *Premier Antijésuite* et à la fin de la *Responsio*, j'ai été amené à conclure, jusqu'à preuve du contraire, que la première édition qui parut en 1582 devait être en latin et que l'édition de Londres (1584) n'en était que la reproduction pure et simple; quelqu'un pourra peut-être m'éclairer à cet égard.

Mais ce qui distingue le mieux la seconde édition de celle de Londres (et peut-être de la première de Nîmes), c'est d'abord une sorte d'avis qui se trouve au verso du frontispice : « Au lecteur qui aime la vérité et son salut. Je proteste devant Dieu, qu'en ceste dispute à laquelle les Jésuites m'ont attiré par force je n'ay autre but que l'advancement de la gloire de Dieu et le salut des hommes, etc. » Puis, une dédicace : « A Très haut et Très puissant Henry, roy de Navarre, souverain de Béarn, etc., Pair et premier prince de sang de France. » Dans cette dédicace à Henri, Jean de

Serres fait l'éloge de ses qualités et de sa modestie. « Si ne se peut-il faire que, puisque vous avez logé la Vertu en vous, que son ombre qui suit celui qui la fuit, ne vous accompagne... » Il y parle en passant de « vostre nouvelle Académie d'Ortès meublée de si rares personnages », qui « publiera partout vostre héroïque et vrayment royal dessein ». Mais voici le détail le plus important, celui qui se rapporte à l'origine de cette controverse où Jean de Serres fut jeté sans doute à contre-cœur ; car il a plutôt penché du côté de la conciliation, et même jusqu'à l'utopie :

Sathan a suscité plusieurs faux prophètes en ces derniers temps. Mais entre tous, ceux qui s'appellent Jésuites, comme ils sont les plus pernicieux, aussi ils sont les plus audacieux. Chacun sçait comme ils se sont flanqués aux meilleures villes de ce royaume. Et pour parler de ce qui nous touche de plus près, l'Université de Tournon... a été aussi occupée par ces Sauterelles qui ne se pouvans tenir coys, lorsque nous ne pensions qu'à bien jouir de la paix, nous vindrent attaquer, il y a environ un an et demy, par un Placard tout plein de calomnies et conices tant contre la doctrine que les personnes. Noz Églises me comandèrent d'y respondre. Ce que je fi selon ma petite mesure, sous le nom de l'Académie de ceste Ville premièrement provoquée. Au bout de quelques mois ils nous renvoyent le mesme Placard, et nous adjournent devant eux. Nous remonstrons par autre livret et qu'il n'était raison qu'ils fussent parties et juges. En suite, ils produisent un Escossais nommé Jan Hay, qui publia premièrement un livret en François, sous le nom de Demandes faictes aux Ministres d'Escosse : mais par effet un recueil de toutes sortes de calomnies contre noz Églises sans y espargner mesme nostre reputation. Et d'autant qu'il dit que les Ministres d'Escosse n'y ont sçeu respondre pour leur insuffizance, il desfie, notamment ceste Église, et me charge expressément. Et de surcharge, il nous envoye un gros livre pour réplique à nostre premiere Responce, me reprochant que j'ay teu mon nom. Quoy plus ? Il ramasse et espanche tout ce qu'un homme de son mestier pouvait pour se faire paroistre Jésuite. C'est-à-dire sans vérité, sans raison, sans honte. C'est l'occasion, sire, pour quoy nous sommes entrés en ceste lice non-recerchée par nous : et pourquoy j'ay avoué mon nom, et publié ce discours en François, attendant que le reste suyve bien tost, aidant Dieu, comme il est jà sous la presse.

Comme échantillon du style du *Premier Antijésuite*, voici un paragraphe qui m'a paru également curieux comme épisode histo-

rique. Le style a quelque chose d'antique dans son allure; on croirait lire un plaidoyer de Cicéron :

Mais pouvons-nous taire ce que vous avez osé faire dernièrement en la tranquillité de ceste paix, comme si en tout temps et lieu tout vous estait loisible, celon vostre appétit? A Andance, villete du Vivarès située au bord du Rosne, par l'entremise de Justin l'Escot l'un de vostre trouppe, vous avez fait desterrer le corps de Jean Balay pouvre pescheur quand il vivait, pour ceste seule raison qu'il était de la Religion : et afin que le forfaict fust plus cruel, vous avez commandé à ses enfans de le desterrer eux-mesmes à peine de cinquante escus d'amande : et avez jetté son corps dedans le Rosne. Les actes publiques y sont, les héritiers de Balay s'en plaignent, l'honesteté publique et la paix crient avoir été violées par vous. Est-ce là vostre Théologie, que vous enfraignez le droit des sépulchres, lesquels et Nature et le consentement de toutes nations a voulu estre gardé et maintenu en toute révérence?

A la suite du *Premier Antijésuite* (p. 295), nous trouvons le « *Second Antijésuite*, ou l'expostulation et plainte de l'Académie de Nismes, contre les vieuz choux rebouillis des Jésuites de Tournon, comme eux-mêmes parlent, c'est-à-dire de ce qu'en renvoyant tout le mesme escrit à ladite Académie, ils l'adjournent devant leur tribunal et veulent estre juges et parties, contre toute raison et équité, etc. ». Ce second pamphlet est daté 1584, et comprend vingt-quatre pages. Il n'offre pas le même intérêt que le premier. M. Ch. Dardier parle, d'ailleurs, de quatre *Antijésuites* publiés successivement de 1582 à 1586 : nous ne connaissons pas les deux derniers.

En faisant l'édition de Londres que nous venons de signaler, Jean de Serres aura voulu mettre les Églises protestantes d'Angleterre au courant de ce qui se passait en France. On sait d'ailleurs qu'il y eut aussi une édition anglaise de son commentaire sur l'*Ecclésiaste*[1] et que Bochart fit imprimer à Londres son magnifique *Traité de zoologie biblique* (*Hierozoïcon*). Th. Vautrollerius était peut-être un Français établi à Londres. Nous avons vu le titre d'un autre livre imprimé par lui.

J.-W. LELIÈVRE.

---

1. Nous avons vu, au *Bristish Museum*, une traduction anglaise in-folio de l'*Inventaire* de Jean de Serres. N. W.

CORRESPONDANCE

LA DERNIÈRE EXHORTATION DE CLAUDE

A SON TROUPEAU DE CHARENTON.

Dans le beau numéro du *Bulletin* qui a paru en 1885, à l'occasion de l'anniversaire de la Révocation, M. Douen, dans une note de son savant article intitulé : *La Destruction du temple de Charenton* (*Bulletin*, t. XXXIV, p. 390), nie l'authenticité de la dernière exhortation que Claude, d'après le volume qui la renferme, prononça dans le temple de Charenton, avant de prendre le chemin de l'exil. Comme les affirmations du savant écrivain ont une grande portée, M. le pasteur Jean de Visme, rendant compte, quelques jours après, dans le *Christianisme au* XIXe *siècle*, du livre de M. le pasteur E. Combe sur les *Réfugiés de la Révocation en Suisse*, reprochait à l'auteur d'avoir donné comme authentique la pièce incriminée. Ma conviction bien arrêtée est que M. Combe est dans le vrai et que ce sermon est authentique. Qu'il me soit permis de présenter sa défense et d'exposer mes raisons aux lecteurs du *Bulletin*.

Tout d'abord il est clairement établi, et M. Douen est le premier à en convenir, que Claude a fait ses adieux aux fidèles de Charenton. Nous avons à cet égard le témoignage irrécusable de la *Gazette de Harlem*. Voici en effet ce qu'on lui écrivait de Paris, *dès le* 12 *octobre :* « M. Claude... a fait ses adieux à son troupeau dans son dernier sermon. L'assemblée était tout en larmes. Il a recommandé aux fidèles de se confier à la Providence, puisqu'on voulait, à l'avenir, les empêcher de se réunir pour prier » (*Bulletin*, t. XXIX, p. 263). Ainsi tombe l'objection de M. Frank Puaux qui dit, dans le bel article qu'il a consacré à Claude (*France protestante*, 2e édition, t. IV, p. 473), qu'il y a lieu de considérer ce sermon comme apocryphe puisque Claude, qui devait prêcher le 21 octobre, averti des desseins hostiles de la cour, fit prévenir que le culte ne serait pas célébré. On voit qu'il n'avait pas attendu cette date pour faire ses adieux.

Même réponse à M. Marty-Laveaux qui estime l'*Exhortation* inauthentique pour la même raison.

M. Douen ne persiste pas moins à en nier l'authenticité.

Mais d'abord donnons quelques renseignements bibliographiques sur cette *Exhortation*. Elle se trouve à la fin d'un volume que nous avons eu sous les yeux et qui se compose de deux parties reliées ensemble. La première partie, qui comprend 532 pages, est intitulée : « *Recueil de sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, prononcés par Jean Claude, ministre dans l'Église réformée de Paris. A Genève, chez Samuel de Tournes, M.DC.XCIII. » La seconde partie, beaucoup moins volumineuse (la dernière page porte le chiffre 92, mais il en manque quelques-unes), a pour titre : « *La Récompense du fidèle et la Condamnation des apostats*, ou sermon sur S. Matth., ch. x, v. 32, 33. Par Jean Claude, ministre, avec la dernière exhortation qu'il fit à Charenton. A Genève, chez Samuel de Tournes, M.DC.LXXXIX. » Cette seconde partie fut donc imprimée avant la première. C'est à la page 85 que commence l'*Exhortation*. Elle a pour titre : *J'établirai mon alliance entre moi et toi*, etc., Genèse XVII, 7 et 8.

Voici maintenant les raisons qui portent M. Douen à nier l'authenticité de ce morceau. « Le sermon et l'exhortation imprimés après la mort de Claude ne sont certainement pas son œuvre. Bien éloigné de la concision de Claude, le style flasque et redondant de ces pièces, où il y a pourtant, çà et là, de l'élan et de beaux mouvements oratoires, semble être celui d'un jeune homme. » Ne parlons que de l'*Exhortation* : le critique en trouve le style « flasque et redondant ». Qu'on lise et qu'on juge !

Sacré lieu, s'écrie l'orateur, honneur de Jacob, cité de Dieu, murs sacrés fondés sur le sang de Jésus-Christ, cimentés du sang des martyrs, places de ce saint lieu, figures augustes de Dieu, siège et source des divins oracles, demeure du Dieu saint, maison du Dieu vivant, auguste lieu ! Qui sera la main sacrilège qui osera te toucher ? Ôh ! la main qui te détruit est une main sacrée, la main de la justice divine : car tout ceci est ce que sa main et son conseil ont déterminé. Malheur sur Jérusalem, disons-nous depuis longtemps, malheur sur le temple ! Voici le jour fatal que nous vous avions prédit ; l'événement est grand, venez le contempler.

J'établirai, dit Dieu, mon alliance entre moi et toi et te serai Dieu et à ta postérité. Et comment ajuster ces choses : je serai ton Dieu et nous périssons ! Dieu, mes frères, avait traité alliance avec nous, la postérité

d'Abraham ; il promettait d'être Dieu, s'engageait de nous bénir, il devait être l'ennemi de nos ennemis et nous combler de protection et de grâce; et, de notre part, nous nous engagions de l'aimer, nous lui promettions une obéissance sincère et une fidélité inviolable. Qui est-ce, chrétiens, qui est-ce, de Dieu ou de nous qui a violé ses paroles et qui fausse l'alliance? Dieu, de sa part, a tenu magnifiquement ses promesses, ce temple en est le témoin où il nous donnait des marques de sa divine présence, en lumières et en grâces. Le chandelier qu'il y avait posé était des plus lumineux, sa lumière des plus éclatantes. Là on n'y entendait que des bénédictions, on n'y parlait que de son amour, tout retentissait de ses promesses et dans cette salle du festin, il avait dressé la table des noces de l'Agneau, figure heureuse de celles que nous devons célébrer dans les cieux. Par une merveille continuelle et par un long miracle, il le maintenait depuis tant d'années contre les efforts de l'ennemi, il l'avait environné d'une muraille de fer qui était en frayeur au démon et, d'une main invisible, il repoussait tous ses complots. Et nous qu'avons-nous fait au milieu de ces grâces ?...

Ici le prédicateur déroule la longue liste des péchés de ses paroissiens, « injustice, tromperie, haine, vengeance, médisance ». Il s'écrie avec douleur :

Par notre vie, la sainteté de notre religion a été méconnue et la vérité de Dieu blasphémée.

Dieu toutefois n'abandonnait pas son peuple, si son peuple l'abandonnait, mais c'est en vain que les prédicateurs de l'Évangile le conviaient à la repentance; la patience du Seigneur ne faisait que le pousser dans la voix de la révolte; et il n'était que trop facile de prévoir le sort épouvantable qui l'attendait.

A qui te comparerai-je, fille de Jérusalem, afin que je te conseille? car ta froissure est grande comme une mer et qui est celui qui te médecinera? Verse des larmes jour et nuit comme un torrent. Église du Seigneur, autrefois toute ma joie, aujourd'hui toute ma douleur. Pleurez, pleurez, le sujet est trop juste. Quand je considère l'Évangile si pur et les grâces dont vous avez été honorés, je dis : « Capernaüm, Capernaüm, tu as été élevée jusqu'au ciel, tu seras abaissée jusqu'aux enfers.

Voilà la première partie de l'*Exhortation* dont je n'ai retranché quelques passages qu'à contre-cœur et pour ne pas être long; y

trouve-t-on un style « flasque et redondant » ? Et n'est-elle pas surtout remplie « d'élan et de beaux mouvements oratoires » ? Mouvements non cherchés, non voulus, et qui ne sentent en rien la rhétorique, comme ce serait le cas si cette prédication était d'un jeune homme. Nous ne trouvons pas dans ce discours la concision de Claude, dit M. Douen ; sans doute, et, comme le fait remarquer Vinet, « Claude franchit ici les limites ou les barrières de son éloquence. Si sévère et si méthodique d'ordinaire, il s'abandonne à ses douloureuses émotions[1] ». Quoi de plus naturel ? Claude lui-même ne nous en a-t-il pas prévenus dans sa dédicace : « Ce n'est pas une explication régulière du texte : la douleur ne souffre pas l'art et la méthode. » Il ne pouvait être question ce jour-là d'une exposition didactique. Les grondements de l'orage se succédaient, l'heure du déchirement suprême approchait. Dans quelques jours sera signée la révocation de l'Édit. Il s'agissait bien alors d'une prédication sagement ordonnée ! C'est le cœur, avant tout, que Claude laisse parler dans ces accents vibrants d'émotion, sans apprêt, sans doute, d'une éloquence heurtée, saccadée, mais qui nous émeuvent encore après deux siècles. C'est sa conscience aussi, sa conscience austère de huguenot qui, ne se livrant pas à de vaines récriminations et cherchant les auteurs de la Révocation ailleurs que dans le palais de Versailles, fait remonter aux péchés de ses auditeurs tous les maux dont ils souffrent. Tout cela porte la marque inimitable de la vérité.

Poursuivons : le prédicateur, après avoir expliqué les jugements de Dieu par l'infidélité de son peuple, fait entendre, dans la seconde partie de son discours, des paroles d'encouragement et de consolation. Ici encore nous abrégeons à regret.....

Oh ! plût à Dieu qu'à l'exemple du souverain sacrificateur Jehojodah, nous fussions en ce moment employés à renouveler l'alliance entre Dieu et son peuple ! Promettez à Dieu de cheminer en ses voies, que sa vérité vous sera plus chère que toutes choses et de lui être fidèles jusqu'à la mort, et je vous jurerai de sa part qu'il sera encore votre Dieu. *Oui, a dit l'Éternel, je leur serai Dieu.* Vous le promettez ? Vous cieux, je vous prends à témoin entre ce peuple et son Dieu. De la sorte, Dieu sera toujours votre Dieu. Vous serez sans pasteurs, mais vous aurez pour pas-

1. *Histoire de la prédication parmi les réformés de France,* p. 332.

teur le grand pasteur des brebis que vous irez entendre dans sa parole. Vous n'aurez plus les serviteurs, mais vous aurez le Maître. Vous ne viendrez plus entendre nos prédications, mais vous irez au sermon du Fils de Dieu... Vous n'aurez plus de temple, mais le souverain n'habite point ès temples faits de main. De tous vos cœurs bien unis en la foi, faites-lui une maison sainte, qui s'élève pour être un tabernacle de Dieu en esprit; de vos maisons faites des temples; consacrez-les à Dieu par un jeûne solennel, et là rendez-lui soigneusement vos services. Surtout que le jour du Seigneur vous soit saint, car ce jour est saint à l'Éternel. Et comme par vos péchés vous avez ôté ce bien précieux à vos enfants, souvenez-vous que vous leur devez, en réparation de cette perte, plus d'instruction... Vous craignez pour eux; mais consacrez-les à Dieu; ils seront à lui, ils seront gardés en son nom, et nul ne les ravira de sa main. Priez-le qu'il les conserve dans son alliance. Cette prière est sacrée, elle sera bien reçue, elle sera exaucée; ces enfants seront la semence de l'Église... Vous aurez à souffrir : après s'en être pris aux temples de pierres, on attaquera les temples du Saint-Esprit... C'est là le chemin : par plusieurs tribulations il nous fait entrer au royaume des cieux. La porte est étroite et le chemin qui mène à la vie est tracé du sang et des larmes de tant de justes...

Arrive enfin la péroraison, l'une des plus touchantes que je connaisse.

Fiez-vous en l'Éternel; c'est une chose grande que sa fidélité. Et dans ce désastre nous prierons comme vous : nous sommes toujours vos pasteurs. Oui, le dernier moment de ma vie qui, dans mon pieux dessein, eût été le dernier de mon ministère parmi vous, sera le dernier de mon amour. Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite s'oublie! Sainte famille de mon Père, cher héritage de mon Dieu, sacré troupeau de mon divin Maître, si je ne vous prêche dans ce lieu, je vous ressemblerai dans mon cœur; si je ne vous bénis de cette chaire, je vous bénirai dans mon cœur, et là vous ferez le principal objet de ma joie ou de ma tristesse, l'unique sujet de mes prières et la continuelle matière de mes vœux ardents. Les heures qui étaient destinées à vous prêcher le seront à prier et à conjurer le ciel pour attirer ses grâces sur vous. Et toi, Seigneur, je ne te laisserai point que tu ne les aies bénis. Bénis cette vigne que ta main a daigné planter, les enfants de ces généreux pères qui ont donné leur sang pour ta querelle, qui te seront fidèles. Père saint, garde-les en ton nom!

Seigneur Jésus, ne permets pas que les portes d'enfer prévalent contre eux. Et toi, Esprit-Saint, auteur des lumières et des grâces, remplis-les

de consolations et de sainteté. O notre Dieu, que pas une brebis ne périsse! Oh ! que puissions-nous, à ce grand et dernier jour, les voir toutes à la droite de Jésus-Christ, et qu'ils soient notre joie et notre couronne en la journée du Seigneur. Amen!

Voilà ce discours : la preuve interne, comme on dit en langage de l'école, ne plaide-t-elle pas en sa faveur? et si ce n'est Claude, quel est donc ce prédicateur inconnu qui, selon le mot de Sayous, « trouva l'éloquence la plus touchante, la plus sacrée, dont les Églises de France eussent jamais retenti[1] » ?

M. Douen fait, dans le cours de sa note, un aveu bien compromettant : « Quant à l'*Exhortation*, dit-il, nous ne voyons point de raison d'admettre qu'elle n'ait pas été prononcée dans quelque temple, bien au contraire. » Mais alors dans quel temple, si ce n'est à Charenton? et par qui, si ce n'est par Claude? Toute autre supposition ne peut se soutenir.

Au fond le grand argument de M. Douen contre l'*Exhortation* se trouve dans la phrase suivante : « Elle contient une ligne qui, à elle seule, trancherait la question d'authenticité. Claude étant, depuis le début de l'année 1684, en instance auprès du consistoire pour se faire décharger de ses fonctions, n'a pu écrire cette ligne : « Oui, *le dernier moment de ma vie qui, dans mon pieux dessein, eût été le dernier de mon ministère auprès de vous*, sera le dernier de mon amour. » Mais Claude n'a-t-il pu changer d'avis depuis bientôt deux ans? De nouveaux faits n'ont-ils pu lui inspirer de nouveaux conseils? Au début de l'année 1684, rien ne faisait encore prévoir que la crise décisive fût si rapprochée. Un capitaine peut songer à quitter son navire quand le temps est relativement calme, il ne désertera pas son poste quand la tempête sera menaçante. Quand Claude comprit que sa présence à Paris était indispensable, cet homme fort en Israël, cet antagoniste redouté de Bossuet prit la résolution de rester fidèle à son Église, comme le ferait aujourd'hui le premier pasteur venu, qui désireux de changer de poste, ne désertera plus sa paroisse, en temps de guerre par exemple ou d'épidémie, quand sa présence y sera indispensable.

Au reste il est une dernière preuve de l'authenticité de cette

1. A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger*, t. II, p. 90.

Exhortation qui me paraît irréfutable : c'est la dédicace dont l'auteur l'a fait précéder. Voici ce morceau dont j'ai déjà cité quelques lignes : « Mes frères bien-aimés, vous avez souhaité cette exhortation, je vous la donne avec tous mes vœux. Elle fut conçue à la hâte et dans le plus grand trouble de ma douleur. Mais, comme je m'aperçus, par un torrent de larmes[1] qu'elle vous tira, qu'elle était bénite, je fis scrupule d'y rien changer. Ce n'est pas une explication régulière du texte : la douleur ne souffre pas l'art et la méthode. Ce sont les mouvements de mon cœur navré de tristesse et des conseils dont je vous conjure de conserver la mémoire. » Encore une fois ne retrouve-t-on pas ici l'accent inimitable de la vérité ? Quel faussaire aurait été assez dénué de sens moral et assez imprudent pour parler de la sorte ? assez dénué de sens moral, puisqu'il aurait fait parade des sentiments les plus vifs de l'âme qu'il n'aurait pas éprouvés ? assez imprudent, car enfin, si Claude n'avait pas prêché ce sermon à Charenton, tous ceux qui étaient censés l'avoir entendu, et le nombre en était grand, auraient pu dire à l'impudent auteur de cette pièce : « Mais de quoi venez-vous nous entretenir ? De quelle exhortation parlez-vous ? Quel torrent de larmes a pu tirer de nos yeux une prédication que nous n'avons pas entendue? »

Je plaide donc pour l'authencité de l'*Exhortation;* j'estime qu'il faut conserver ce beau fleuron à la couronne littéraire du célèbre prédicateur et j'engage fort M. Douen, dont personne plus que moi n'apprécie les sérieux travaux, à ne pas insérer sa note malencontreuse dans le volume qu'il prépare sur la *Révocation de l'Édit de Nantes à Paris.*

DANIEL BENOIT.

RÉPONSE.

Nous avons invoqué trois raisons, une de forme et deux de fond, comme preuves de l'inauthenticité de la *Récompense du fidèle* et de

1. La *Gazette de Harlem* (Voy. plus haut) dit que « l'assemblée était tout en larmes ». Elle dit encore que Claude avait « recommandé aux fidèles de se confier en la Providence ». N'est-ce pas une allusion évidente à cette phrase de la péroraison qu'on a lue : « Fiez-vous en l'Éternel, c'est une chose grande que sa fidélité ! »

l'*Exhortation :* 1° la différence de style, 2° la contradiction entre la mansuétude que Claude témoigne aux *lapsi* et la violence avec laquelle ils sont traités dans la *Récompense,* 3° l'impossibilité que Claude ait solennellement dit à une Église qui savait le contraire, que la Révocation seule pouvait le séparer d'elle. A la première de ces raisons qu'objecte-t-on ? — Une ligne de Vinet, d'après laquelle Claude se serait, en cette circonstance unique, départi de sa manière habituelle ; après quoi on se borne à mettre le lecteur à même de juger si le style de *l'Exhortation* est flasque et redondant. La seconde raison est absolument omise et passée sous silence. On essaie d'affaiblir la troisième en avançant que Claude a pu changer d'avis. Enfin, oubliant que l'enthousiasme compte pour peu en matière de critique, on nous dit : la pièce est trop belle pour n'être pas de Claude, et la dédicace a un inimitable accent de vérité.

Sans attacher une excessive importance à la première raison, et tout en comprenant que les opinions puissent diverger en matière si délicate, nous n'admettrons jamais que l'auteur de la *Défense de la Réformation,* écrite d'un style calme. froid, sévère, sans élan et fort éloigné des mouvements brusques et impétueux, soit l'auteur de cet exorde *ex abrupto : Sacré lieu, honneur de Jacob, cité de Dieu ;* et moins encore que l'écrivain qui dit, dans son *Traité de la composition d'un sermon* (p. 478) : « Un exorde doit être froid et grave, et par conséquent on en doit bannir toutes les grandes figures comme les apostrophes... Nul homme sage n'approuve ces exordes qui contiennent ou des enthousiasmes et des fureurs poétiques, ou des mouvements de colère et d'impétuosité », ait recouru, pour exprimer sa douleur, à cette apostrophe dithyrambique, qui, outre des images d'une justesse douteuse (*murs fondés sur le sang de Jésus-Christ, cimentés du sang des martyrs*), en renferme une qui n'offre aucun sens (*places de ce saint lieu, figures augustes de Dieu*), et pousse la redondance jusqu'à ces tautologies : *sacré lieu, saint lieu, auguste lieu, — cité de Dieu, demeure du Dieu saint, maison du Dieu vivant.*

La seconde raison a plus de poids à nos yeux. L'auteur de la *Récompense* (prêchée en Hollande après la Révocation, p. 75 et 77) s'exprime ainsi sur le compte des apostats : « Ames lâches et timides, qui aimez mieux rester dans les liens de Satan que d'entrer dans les cachots du monde pour la profession de la vérité ; qui avez dé-

shonoré et désonohorez encore tous les jours, par votre lâche apostasie, le saint nom de Jésus » (p. 6). « Misérables Janus à deux visages, ou plutôt monstres exécrables à deux têtes, à deux cœurs, à deux langues,... infâmes Caméléons qui... vendent le ciel et leurs prétentions pour trente pièces d'argent » (p. 48). « Lâches politiques » (p. 49), « infâmes renégats » (p. 59), « infâmes déserteurs » (p. 61). Le véritable Claude, prêchant à La Haye, pour le jeûne du 21 novembre 1686, tient un tout autre langage :

Il ne faut pas pourtant s'imaginer que vous (confesseurs de J.-C.) soyez les seuls que le Seigneur s'est réservés, j'espère qu'il y en aura encore plus de sept mille qui n'auront pas fléchi le genou devant Baal, et parmi cette multitude même qui en apparence a succombé sous le poids de la tentation, combien y en a-t-il qui soupirent dans la servitude, et à qui nous devons espérer que Dieu fera la grâce de les relever? Ce sont des roseaux cassés qu'il n'achèvera point de briser, des lumignons fumans qu'il rallumera dans sa miséricorde, car il y a encore du beaume en Galaad, et des consolations par devers lui, il y a encore des regards dans les yeux de Jésus-Christ pour rappeler à la repentance (p. 522).

Il ne suffit pas de dire ici : « Ne parlons que de l'*Exhortation* », car elle est de la même main que la *Récompense*, et si celle-ci est inauthentique, comme il paraît impossible d'en douter, l'*Exhortation* l'est aussi.

L'argument capital est le troisième. Le 26 octobre 1680, faisant allusion au refus de lui donner son fils pour collègue, et aux débats sur le pajonisme qui avait des adeptes à Paris, Claude écrivait à la la marquise de Regnier :

Vous savez que j'ai été sur le point de me retirer de Paris, et je suis encore fort prévenu de cette pensée que j'aurais bien fait, après les cruels traitemens que j'ai reçus. Néanmoins quelques indignités, et j'oserai peut être dire ingratitudes que j'y ai souffertes, je n'ai pu me résoudre à quitter un troupeau tel que celui de Paris dans un temps de calamité... Je n'ai pas voulu me pouvoir reprocher à moi-même que je serais en repos et à mon aise pendant que mes frères et mes anciennes brebis seraient dans la tempête. Ç'a été l'unique raison qui a prévalu sur mon esprit et sur mon cœur... C'est à présent une chose réglée que je ne quitterai point cette Église, au moins jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de nous redonner

quelque calme, auquel cas il est certain que rien ne m'empêcherait de suivre ma première résolution (*Bibl. de Leyde*).

Le 30 juin 1684 (et non le 30 janvier, comme j'ai dit par mégarde), Claude écrivait à son fils :

L'état fâcheux où je me suis vu (il sortait de maladie), joint à plusieurs autres raisons que vous savez bien, m'ont enfin obligé à demander la décharge des fonctions de mon ministère. Il y aura demain trois semaines j'en fis la proposition au consistoire, et depuis, sur diverses représentations que l'on m'a faites, particulièrement sur le temps où nous sommes, je leur ai offert de les servir encore pour deux ans, en me réservant toutefois la liberté de quitter en prévenant six mois d'avance (*Ibid.*).

Il écrit de nouveau le 8 juillet : « Mon affaire du consistoire est encore là... Nous voyons les choses s'avancer à grands pas vers une dissipation générale » (*Ibid.*). Il dit, dans une lettre du 21, que l'affaire traîne ; mais qu'il ne cèdera point, et qu'au besoin il en appellera au synode. On voit dans sa lettre du premier décembre qu'il songe à acheter quelque joli domaine en Suisse pour s'y retirer. « Nos affaires, dit-il, s'avancent ici furieusement, et tous les jours on nous menace des dernières extrémités, et d'une révocation de l'Édit. » — Voyons, franchement, y a-t-il là trace d'un changement d'avis ? Et supposé même qu'il n'eût pas persévéré dans sa résolution, Claude aurait-il pu décemment s'écrier : « Oui, *le dernier moment de ma vie, qui, dans mon pieux dessein, eût été le dernier de mon ministère auprès de vous*, sera le dernier de mon amour » ? — Claude n'est l'auteur ni de cette déclaration, ni de l'*Exhortation* qui la contient, ni de la *Récompense du fidèle* à laquelle est jointe l'*Exhortation*.

La preuve externe confirme amplement la preuve interne. Ce n'est pas Claude qui a publié ces deux pièces, puisqu'elles n'ont paru qu'après sa mort. Ce n'est pas non plus son fils, puisqu'elles ne figurent point dans les *Œuvres posthumes de Jean Claude*, qu'il publiait en 1688, et qu'il n'y fait aucune allusion dans la préface.

En outre, si la *Récompense* et l'*Exhortation* étaient de Claude, elles n'auraient pu être mises au jour par un tiers. En effet, Isaac Claude s'exprime ainsi dans la préface déjà mentionnée : « On y au-

rait joint avec plaisir quelques-uns de ses sermons : mais comme il n'en faisait que de simples analyses, des analyses mêmes si abrégées que lui seul souvent en pouvait comprendre le sens, on voit assez que cela n'est pas possible » (p. 14).

Il faut donc, coûte que coûte, admettre l'existence d'un faux : le XVIIe siècle n'avait ni nos scrupules d'exactitude et de probité littéraire, ni la publicité de nos innombrables journaux qui rend les fraudes de ce genre à peu près impossibles. Entre autres exemples, il suffit de citer le *Traité de l'action de l'orateur* de Le Faucheur, attribué à Conrart dans une nouvelle édition. — Nous avons sous les yeux la preuve que le faussaire s'y est pris à deux fois. Avant d'être jointe à la *Récompense*, l'*Exhortation* avait été imprimée seule sous ce titre : « *Le Dernier Adieu ou Exhortation à l'Église de Charenton faite par M. Claude sur ces paroles de la Genèse*, ch. XVII, v. 7 et 9 (*sic*). Amsterd., Philippe Boisseau, 1687, très petit in-8° de 22 pages » (Exempl. de M. Ch. Read). Le premier faux, ayant réussi, fut suivi d'un second. Il nous répugnerait d'en accuser quelque glorieux, ravi de faire passer sa prose pour celle de Claude; nous préférons croire à une erreur. Il se peut qu'à la lecture d'un manuscrit anonyme, Boisseau se soit aussi écrié : « Cette pièce ne peut être que de M. Claude ! » — et y ait mis en toute sincérité de conscience le nom de l'illustre pasteur.

Cette première publication avait été faite d'une manière grossière et informe. Sans parler des fautes d'orthographe, des mots estropiés et d'une fin de phrase oubliée, on y trouve à plusieurs reprises jusqu'à trois pages successives sans point, ni majuscule, et dont les propositions ne sont séparées que par des virgules, les citations bibliques ne se distinguant du texte ni par les deux points, ni par des guillemets, ni par un caractère différent. Ainsi imprimée l'*Exhortation* était çà et là d'une compréhension assez difficile. Quelqu'un se permit de la corriger, mais avec une liberté telle qu'on pourrait presque parler d'un troisième faux. L'édition de 1689 renferme près de cent modifications d'importance diverse : rectifications, altérations, suppressions et additions. L'exorde a été inintelligement défiguré :

1687	1689
Sacré lieu, honneur de Jacob, cité de Dieu, murs sacrés fondés sur le	Sacré lieu, honneur de Jacob, cité de Dieu, murs sacrés fondés sur le

sang de Jésus-Christ, cimentés du sang des martyrs; place de ce saint lieu, figure auguste *des places éternelles ; et toi sainte chaire, propitiatoire de l'Eternel, trône* du Dieu, sainte maison du Dieu vivant, auguste lieu, qui sera la main qui osera te toucher (p. 4).

sang de Jésus-Christ, cimentés du sang des martyrs; places de ce saint lieu, *figures augustes de Dieu, siège et source des divins oracles*, demeure du Dieu saint, maison du Dieu vivant, auguste lieu ! Qui sera la main *sacrilège* qui osera te toucher (p. 86) ?

Voici quelques autres changements, dont un constitue un véritable contresens :

Dieu de sa part a tenu magnifiquement sa promesse, ce temple en est témoin, où il nous donnoit des marques de sa divine présence en lumières et en graces, le chandelier qu'il y avoit posé étoit des plus lumineux, sa lumière des plus éclatantes, et dans cette salle de festin il avoit dressé la table des noces de l'Agneau : figure heureuse de celle que nous devons célébrer dans les cieux, par un long miracle il la maintenoit contre les efforts de l'ennemi. (p. 6).

Dieu de sa part a tenu magnifiquement *ses* promesses, ce temple en est *le* témoin, où il nous donnoit des marques de sa divine présence, en lumières et en grâces. Le chandelier qu'il y avoit posé était des plus lumineux, sa lumière des plus éclatantes. *Là on n'y entendoit que des bénédictions, l'on n'y parloit que de son amour, tout retentissoit de ses promesses*, et dans cette salle du festin il avoit dressé la table des noces de l'Agneau, figure heureuse de celle que nous devons célébrer dans les cieux *par une merveille continuelle* et par un long miracle [1]. Il *le* maintenoit *depuis tant d'années* contre les efforts de l'ennemi (p. 87).

O que plût à Dieu qu'à l'exemple du sacrificateur, nous soyons en ce moment employés à renouveler l'alliance entre Dieu et son peuple, promettez à Dieu de cheminer en ses voies... et je vous jurerai de sa part... (p. 12).

O plût à Dieu qu'à l'exemple du *souverain* sacrificateur Jeojada, nous *fussions* en ce moment employés à renouveler l'alliance entre Dieu et son peuple ! Promettez-*vous* à Dieu de cheminer en ses voies...? et je vous jurerai, etc. (p. 92).

Regardons à la joie et au bonheur

Regardant à Jésus qui pour la

1. M. Benoit a changé ici la ponctuation de 1689.

qui nous est préparé, pour nous résoudre sans balancer à souffrir la honte (p. 15).	*joie qui lui étoit proposée a souffert la honte* (p. 95).
A! ne serez-vous point touchés de cette pensée, que dans l'état *où vous êtes* le ciel a les yeux sur vous *que les anges vous félicitent* et que l'esprit de Dieu et de gloire repose sur vous (p. 16).	*Et n'êtes*-vous pas touchés de cette pensée, que dans *cet état* le ciel a les yeux sur vous et que l'esprit, etc. (p. 95).
Jerusalem, Jerusalem, si je t'oublie, que ma dextre t'oublie (*sic*), sainte famille de mon père, cher héritage de mon Dieu, sacré troupeau de mon divin maître, si je ne vous prêche dans ce lieu, je vous rassemblerai dans mon cœur, et là vous serez le principal objet de ma joie ou de ma tristesse (p. 21).	Jerusalem, Jerusalem, si je t'oublie, que ma dextre s'oublie ! Sainte famille de mon père, cher héritage de mon Dieu, sacré troupeau de mon divin maître, si je ne vous prêche dans ce lieu, je vous rassemblerai dans mon cœur. *Si je ne vous bénis de cette chaire, je vous bénirai dans mon cœur*, et là, etc. (p. 99).

Après l'*amen*, l'édition de 1689 ajoute : « A la fin lire le psaume 105 en prose », et une prière : « O Seigneur Jésus, Sauveur tout puissant », suivie de cette indication : « Faut lire le psaume 74 et le 137 en prose. »

On voit que si, dans sa forme primitive, l'*Exhortation* peut avoir été un pur élan de l'âme, auquel l'auteur s'était fait scrupule de rien changer, parce que l'expression de la douleur ne souffre pas l'art et la méthode, il en est tout autrement de l'édition de 1689, refondue par un rhéteur qui ne s'est point fait faute de chercher les effets oratoires.

La dernière remarque de l'article auquel nous répondons est d'une incontestable justesse. S'il y a eu un faux, il a dû provoquer les protestations des réfugiés parisiens : « De quelle exhortation parlez-vous? Quel torrent de larmes a pu tirer de nos yeux une prédication que nous n'avons pas entendue ? » Or il y eut un faux, et si nous n'avons pas retrouvé les protestations qui n'ont sans doute jamais été imprimées, nous en avons du moins entendu l'écho. Si quelqu'un devait tenir à « conserver ce beau fleuron à la couronne littéraire du célèbre prédicateur », c'était assurément les membres de sa famille. Or l'un d'eux, songeant à réimprimer les œuvres complètes de Jean Claude, avertit

Niceron, qui avait donné dans le tome IV de ses *Mémoires* une liste des ouvrages du pasteur de Charenton, que cette liste était inexacte, qu'il y manquait un livre, les *Plaintes*, et qu'il y en avait deux de trop. Mais laissons la parole à Niceron lui-même (t. X, part. II, p. 311) : « Les deux ouvrages que j'ai marqués au n° 10 *Réponses généreuses* et au n° 13 *Dernière exhortation de M. Claude à Charenton*, Rotterd., 1688, in-8°, ne sont point de M. Claude, à ce que m'assure son petit-fils (*La France prot.*, III, 480, dit à tort : son fils). Il est facile de le reconnaître au style du second. »

Peut-être la brièveté de la note « malencontreuse », nécessitait-elle la plaidoirie que M. D. Benoit a présentée avec avec son talent habituel. Quoi qu'il en soit, nous espérons que ce débat sera définitif.

O. Douen.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *février* 1887

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. E. Bersier, M. Block, H. Bordier, G. Bonet-Maury, O. Douen, A. Franklin, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington. MM. F. Buisson, J. Delaborde, J. Gaufrès, F. Kuhn se font excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté; le secrétaire communique ensuite le contenu du **Bulletin**. Parmi les documents nouveaux qu'il tient en réserve, il en signale une série que M. E. Chavannes a bien voulu copier pour lui. Ce sont des procès-verbaux de visites domiciliaires et de saisies faites à l'époque de la Révocation chez tous les pasteurs, anciens et libraires protestants à Paris et à Charenton. D'autres fournissent des renseignements précis et du plus grand intérêt sur le nombre des réformés dans le diocèse de Coutances en 1585 et dans toute la France en 1679.

Communications. — Le président entretient le Comité d'une circulaire qui est en préparation pour mieux faire connaître la Société et le *Bulletin*, et de plusieurs lettres qui relèvent l'intérêt des comptes-rendus de nos séances. — Sir Henry Layard a visité en détail la bibliothèque et prend une part de plus en plus active aux travaux de la *Huguenot Society* de Londres, ainsi qu'en témoignera sous peu un mémoire sur la Saint-Bar-

thélemy qu'il va publier dans les *Proceedings* de cette Société[1]. — Quelques membres s'étant demandé s'il ne serait pas opportun de tenir l'assemblée générale en province, il sera nécessaire de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Ch. Frossard signale dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, janvier-mars 1887, des articles de M. G. Vallier sur l'iconographie et la numismatique de Dauphinois dignes de mémoire. Le premier de ces articles, qui s'occupe de l'iconographie de G. Farel, est utile à consulter.

Correspondance. — M. le pasteur E. Arnaud écrit de Crest, en date du 14 janvier :

« Je viens de faire une nouvelle trouvaille[2]: *Relation* | *sommaire* | *et véritable* | *De ce que Dieu a fait par le* | *Ministère du sieur Jean* | *Roman en quelques Pro-* | *vinces de France, où il a* | *prêché sous la Croix pen-* | *dant douze années.* | A Rotterdam, | chez Abraham Acher, marchand | Libraire, près de la Bourse. | M.DCCI., 88 pages in-18. » L'ouvrage est en mauvais état, mais on peut le raccommoder et je crois qu'il ne manque qu'une page à la fin et que cette page ne renferme que quelques lignes. Voici la distribution du livre. Texte. Avertissement (4 pages). Relation, pages 5 à 64. Action de grâce, pages 65 à 95. Attestations, pages 96 à 98 (99). Ces attestations sont : la première du 22 mars 1700, à Lausanne, signé Alméras, Julien, Clarion, pasteurs ; Lacroix, Deportes, anciens, etc. ; — la deuxième, s. d., signé Deparades, pasteur ; — la troisième, Lausanne, 26 mars 1700, signé Merlat, ministre à Lausanne ; — la quatrième, Berthex, ministre à Lausanne ; — la cinquième, Lausanne, 29 mars 1700, Julien, pasteur ; Merlat et Berthey ; — la sixième, Berne, 7 août 1700, Roux de Castagnols, Etienne Dumas de Ners, Massip de Lezan ; — la septième, Berne, 8 août 1700, Hollard, ministre de l'Église française de Berne ; Bertie, ministre de Calvisson ; Plante, ministre de Cleles en Dauphiné ; — la huitième, Plante, id., Saligné, ancien de Mairueis ; — la neuvième, Offenbach, 19 novembre 1700, Bermondes, pasteur ; Villabon, ancien ; Boutan, ancien ; — la dixième, Rotterdam, 23 janvier 1701, Jurieu, Basnage, de Superville, La Page pasteur ; Jan van Armeyden, ancien ; Guillaume... (le reste manque).

» Ce livre n'est pas semblable au *Mémoire manuscrit*, qui se trouve à Genève et qui a été imprimé par le pasteur Goty dans les *Étrennes religieuses* de 1881. Ici, on parle à la troisième personne ; là, à la première.

1. Ce mémoire vient de paraître dans le vol. II, n° 1, de ces *Proceedings*, p. 43 à 105.

2. Une lettre antérieure annonçait la découverte de douze synodes inédits du désert de Dauphiné.

Ici, point de texte, de prière et d'attestations, là, toutes ces pièces. Ici, commencement et fin différents de là.

» Il est certain, toutefois, que le manuscrit a été fait d'après l'imprimé. Le possesseur de ce dernier n'aura pas voulu s'en dessaisir en faveur de Court, qui cherchait partout des mémoires pour son *Histoire des Églises réformées*, et il aura donné à l'imprimé le tour indirect de la troisième personne pour qu'il pût être facilement inséré en tout ou en partie dans un travail général sur les Églises réformées. Peut-être est-ce Court lui-même qui a rédigé le mémoire. Il faudra voir si celui-ci est de son écriture. Je prendrai des renseignements à Genève.

» Quoi qu'il en soit, je crois que ce petit volume, dont jusqu'ici personne que je sache n'a parlé, est d'une rareté extrême. Veuillez me dire ce que vous en savez, ainsi que les messieurs du Comité. »

M. Arnaud demande ensuite si l'ode dont voici les deux premières strophes (il y en a vingt-neuf en tout) est bien de Théodore de Bèze à qui elle est attribuée, et inédite :

1. Séché de douleur
Tout cuit de chaleur
Seigneur, tu me vois.
Si te veux-je encore,
O Dieu, que j'adore,
Louer une fois.

2. Le corps foible et lent
A la mort se rend,
Mais, en cest esmoy
L'esprit, plein de force,
Tout joyeux, s'efforce
De voler à toi.

Plusieurs membres remarquent que ces vers sont bien connus et passent pour être de Bèze, sans qu'on puisse toutefois le prouver.

Un dernier paragraphe, de la lettre du même correspondant, annonce la découverte d'un nouveau portrait d'Abraham Chiron, dit de Chateauneuf, successivement pasteur du désert à Annonay en Vivarais et à Beaumont en Dauphiné. Ce portrait le représente lorsqu'il n'était encore que ministre. Sur celui que l'on connaissait déjà et qui se trouve chez madame veuve Sérusclat à Laroue près Tence (Haute-Loire), Chiron, en robe et rabat, paraît plus âgé.

M. Max Quantin, ancien archiviste de l'Yonne, demande des renseignements sur un pasteur de Fulvy (canton d'Ancy-le-Franc, Yonne) en 1580, qui figure dans l'acte de baptême suivant :

« Je soubzsigné Jehan Chesnel, ministre de la parole de Dieu en l'église » refformée receuillie à Fulvy, atteste et certiffie aux frères ministres et » tous fidelles de l'église refformée, que Louys, second filz de Jehan Le » Cosquyno, escuyer, seigneur de Fulvy et de damoiselle Anthoinette » Veluot, a receu par mon ministère le baptesme en nostre religion ce- » jourd'huy date des présentes, du consentement et à la semonce dudict

» sieur de Fulvy, son père, en présence de monseigneur Charles Henry, » comte de Clermont et de madame Loyse de Clermont duchesse d'Uzez, » qui ont nommé ledict Louys. — Présentz plusieurs fidelles de ladicte » église. En foy de quoy j'ay signé la présente attestation audict Fulvy, » l'an mil cinq cens quatre vingtz, le dimanche seiziesme jour du moys » d'octobre. » *Signé :* J. CHESNEL (avec paraphe).

Ce qui est surprenant c'est que la famille de l'enfant, et celle des parrain et marraine ont toujours passé pour catholiques.

Dans les listes de feu Auzière on trouve un *Chesnel* pasteur à Saint-Christophe-sur-Roc, en Poitou, en 1572; mais on n'y trouve point l'Église de Fulvy qui était sans doute une Église de fief dont le seigneur a pu changer de religion à l'époque de la Ligue.

M. R. Heath demande s'il n'existe pas de tableaux modernes représentant des scènes de la Réforme au XVIe siècle. On lui signalera le *Colloque de Poissy*, par R. Fleury, au Luxembourg ; *B. Palissy*, par le même ; la *Mort de Ramus*, par Coignet ; *Coligny blessé*, par Gide ; l'*Assassinat de Coligny*, par Suvée, au musée de Dijon ; la *Mort de Calvin*, par E. Deveria ; celle de Charles IX, par H. Scheffer ; la *Prière du matin au corps de garde de Sancerre*, par Ornon (chez M. Read) ; les tableaux de Hornung et Labouchère.

Bibliothèque. — MANUSCRITS : M. Soulice, bibliothécaire à Pau, a envoyé les originaux des *Synodes provinciaux du Béarn* insérés dans le *Bulletin de la Société des sciences*, etc., de Pau (2e série, t. IX) ; ceux de plusieurs pièces sur la *Révocation en Béarn* insérés dans son volume sur *Foucault;* plus l'*Estat des sommes payées... aux nouveaux convertis de Salies*. Cet état renferme les noms de tous ceux que Foucault avait cru devoir indemniser à cause des mauvais traitements qu'il leur avait fait subir. On lit en marge de quelques-uns d'entre eux : *Error n'en a pas voulu* (de l'argent).

M. le président offre les *Lois, ordonnances*, etc., *des rois de France...*, 1555, in-folio ; M. H. Gaidoz un article sur les *Vallées françaises en Piémont ;* M. H. Bordier, *Éléonore d'Olbreuze*, par M. H. de Beaucaire ; *Anne de Montmorency*, par Decrue ; la Société de Toulouse, l'*Histoire des réfugiés huguenots en Amérique*, de Ch. W. Baird, traduite par MM. E. Meyer et de Richemond ; M. E. Demôle son *Histoire monétaire de Genève*, de 1535 à 1792 ; M. Waddington les thèses de M. Thirion sur le *Protestantisme à Metz*, et de M. Hérisson sur *Pestalozzi, élève de J.-J. Rousseau ;* M. le pasteur Corbière un article sur l'*Organisation politique du parti protestant en* 1573, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier*.

CHRONIQUE

Témoignage de reconnaissance offert au président de la Société à l'anniversaire de l'installation de la Bibliothèque. — Lorsque, vers trois heures et demie, la séance dont on vient de lire le compte rendu eut été levée, et que les membres du Comité se répandirent dans la salle de lecture, ils y trouvèrent réunies une soixantaine de personnes représentant les diverses fractions du protestantisme parisien. Elles y avaient été convoquées pour témoigner à M. de Schickler la reconnaissance des protestants de France pour le don de la Bibliothèque. Nous empruntons à l'*Église libre* du 18 février le récit de cette fête.

« Un comité de dix membres s'était formé, il y a quelques mois, pour donner un corps à cette pensée, et avait appelé à sa présidence le vétéran de nos historiens protestants, M. Puaux. Autour de lui, de son fils, secrétaire du Comité, et de M. Borel, trésorier, on groupa les noms de MM. Bersier, Bois, Dardier, Lichtenberger, Mettetal, de Pressensé et Sabatier, qui suffisent à indiquer le caractère de la manifestation proposée. Les fonds nécessaires ont été aisément réunis, et c'est pour remettre à M. de Schickler une médaille commémorative de l'installation de la Bibliothèque et un splendide exemplaire de *Crespin* que nous étions réunis tout à l'heure.

» Permettez-moi de vous parler d'abord du *Crespin*, que j'ai eu le privilège d'examiner d'assez près, et qui est une merveille. On sait en quel état de délabrement sont la plupart des exemplaires qui sont arrivés jusqu'à nous. On s'aperçoit facilement qu'ils ont, à la lettre, traversé le feu et l'eau. Tachés de mouillures, racornis et déchirés, tels ils s'offrent à nos yeux, martyrs eux-mêmes d'un régime qui, en condamnant au feu ou à la proscription leurs possesseurs, les y condamnait eux-mêmes. Or voici un *Crespin* de 1619 qui a réussi à traverser une période de deux cent soixante ans et d'arriver jusqu'à nous aussi propre, aussi frais que le jour où il sortit de l'imprimerie Aubert de Genève. Pas une tache, pas une mouillure, pas un défaut. Il est vrai qu'il est protégé par une vraie cuirasse; les plats de la couverture sont en bois, couverts d'un cuir, auquel les années ont donné une belle teinte brun noir. Pas de dorures sur les couvertures, mais un admirable ensemble de *gaufrures*, formant autour du centre un encadrement de médaillons, dans lesquels on reconnaît des types du XVIe siècle, probablement des réformateurs et des martyrs. Puis des coins et des fermoirs en cuivre d'un beau travail. C'est, en somme, une reliure sobre comme il convenait à un tel livre, mais d'une sobriété riche. La solidité de cette reliure ne suffirait pas à expliquer la conservation merveilleuse de cet exemplaire, si nous n'ajoutions qu'il a dû traverser à l'étranger les temps de persécution, où l'on faisait en France la chasse aux livres comme aux hommes. C'est dans l'île de Jersey que cet exem-

plaire a été conservé au sein d'une famille qui évidemment a dû lui appliquer le mot de Voltaire relatif aux *Psaumes sacrés* de Le Franc de Pompignan :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche!

» En même temps que ce volume qui a fait l'admiration de tous les connaisseurs, on a offert à M. de Schickler une belle médaille de bronze frappée en son honneur, qui, d'un côté, représente une femme symbolisant la Réforme et s'appuyant sur un écusson sur lequel figurent quelques-uns des grands noms du protestantisme français, avec ces mots en exergue : *Post tenebras lux.* »

Un bel album renfermant les noms des personnes qui, à Paris et en province, ont contribué à ce *testimonial*, accompagnait le livre et la médaille.

La séance s'est bornée, outre la présentation, à quelques paroles de M. Puaux père, et à une réponse émue de M. de Schickler.

Voici le texte même du discours de M. Puaux :

« Monsieur et honoré coreligionnaire,

« La Bibliothèque protestante est la fille de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Pouvait-il en être autrement quand le but de ses fondateurs était de recueillir tout ce qui rappelle le passé des Églises réformées de France. Aussi, à mesure qu'elle insère dans son *Bulletin historique et littéraire* des documents précieux, la Bibliothèque, de son côté, reçoit sur ses rayons des livres, des manuscrits, des brochures, des feuilles volantes, des gravures, des portraits, des collections de journaux, qui, sous le souffle destructeur du temps et sous celui de l'indifférence, auraient disparu avec les années, s'ils n'avaient pas trouvé un asile à la place Vendôme.

» C'est vous, monsieur, qui leur avez donné l'hospitalité; mais le jour où vous avez vu qu'ils y étaient trop à l'étroit, vous les avez logés dans cette Bibliothèque unique au monde dans son genre et où nous sommes réunis en ce moment. Tous ceux qui l'ont visitée ont, comme nous, admiré sa belle organisation; mais ce qui les a le plus frappés, c'est le soin que vous avez mis à préserver de la destruction des manuscrits, des livres, des objets d'un prix inestimable.

» C'est ici qu'un jour, que nous appelons de tous nos vœux, un écrivain de génie, sans être obligé d'aller chercher au près et au loin les matériaux d'une histoire des Églises réformées de France, les y trouvera au grand complet. L'œuvre sortie de ses mains, écrite avec un cœur huguenot, mais avec l'impartialité de l'historien, sera un monument élevé à la gloire de ce pauvre peuple qui, pendant si longtemps, n'eut pour pain que ses larmes et pour abri que la voûte des cieux. Nous, nous écrivons pour le temps; lui, il écrira pour la postérité.

» Nous savons, monsieur et honoré coreligionnaire, qu'en donnant à la Société de l'Histoire du Protestantisme français cette magnifique Bibliothèque, vous n'avez cherché qu'un seul plaisir, celui de donner; mais pouvons-nous nous priver de celui de vous témoigner hautement notre reconnaissance, pour un don, nous ne dirons pas princier, nous dirons mieux, vraiment protestant, qui, plus que toute autre parole, nous dit l'intérêt profond et filial que vous portez à cette Église réformée de France, la plus belle de toutes celles qui sont sorties de la grande révolution religieuse du XVI[e] siècle, parce que, de toutes, c'est celle qui a donné au Christ ses plus intrépides martyrs et à la France ses plus grands caractères.

» Veuillez, monsieur et honoré coreligionnaire, accepter, avec cette médaille et cet album, ce *Martyrologe de Crespin*. Ce sont nos cœurs qui vous les offrent, afin qu'ils soient à la fois un souvenir de votre libéralité et un témoignage de notre reconnaissance. »

M. de Schickler a remercié, en quelques paroles émues, qu'il n'avait pas pu préparer, puisqu'il ne s'attendait pas à devoir prendre la parole en une telle circonstance. Il déclare que ce n'est pas lui, mais Dieu qu'il faut remercier. Il ne peut considérer ce qui s'est passé que comme un acte providentiel. La Bibliothèque avait besoin d'un logement convenable. Un jour que lui (M. de Schickler), passant dans cette rue des Saints-Pères, avait vu une porte ouverte, il est entré; la maison lui a paru ce qu'il fallait pour loger la Bibliothèque... et voilà comment il se fait que nous soyons ici. Ce que j'ai fait, je le devais, ajoute-t-il; je ne pouvais pas faire autrement... Il ne faut pas, après tout, regarder au contenant, mais au contenu, à ces livres et à ces manuscrits envoyés ici par tant de donateurs généreux... Cet édifice, a dit en terminant M. de Schickler, représente l'union des cœurs sur le terrain de l'histoire.

Après ces paroles qui ont été très applaudies, M. de Schickler a donné l'accolade à M. Puaux père et serré la main de chacun des assistants.

L. DE ST-P.

Madame de Maintenon à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales. — Jeudi 10 février, séance de réception d'un nouvel immortel à l'Académie française. Il y a toujours là un certain intérêt, sinon un intérêt certain. C'était M. Édouard Hervé que l'illustre assemblée admettait sous la coupole de l'Institut, un ancien Normalien, mais ayant jeté la robe aux orties, et depuis longtemps simple journaliste de talent, champion des fleurs de lis dans une feuille quotidienne soi-disant populaire à cinq centimes le numéro (*le Soleil*). Les parrains étaient M. Émile Augier, l'auteur comique si verveux, si justement aimé et apprécié, et M. Camille Rousset, l'historien de Louvois. Le directeur de

l'Académie, qui allait répondre en son nom au récipiendaire, était M. Maxime Du Camp.

A qui succédait le nouvel élu? A M. le duc de Noailles. C'est donc M. le duc de Noailles qui va être couvert de fleurs de la rhétorique académique? Nenni! C'est madame la marquise de Maintenon qui se trouve mise sur le tapis de l'autel dressé devant M. Hervé, c'est sur elle que l'on a discouru, et l'on a vraiment pu croire, comme le remarque le *Journal des Débats*, que le récipiendaire remplaçait la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné. « Des livres sur madame de Maintenon, des écrits de » madame de Maintenon, du caractère de madame de Maintenon, du rôle » de madame de Maintenon, on a tant parlé dans cette séance que, en » vérité, il est permis de douter si M. Édouard Hervé succède au duc de » Noailles ou à la marquise de Maintenon. »

Profitons-en donc ponr en parler encore un peu, nous aussi, et voir ce que l'on a bien pu dire de neuf sur ce vieux sujet.

M. Hervé a entrepris d'expliquer, jusqu'à un certain point, et de justifier l'énigmatique matrone, qu'un imperturbable esprit de conduite éleva à une si haute fortune dans notre histoire, et qui exerça sur la royauté, et par suite sur la nation, une influence si louable, au dire des uns, si néfaste, selon les autres. M. Hervé se range parmi les premiers. « On lui impute, dit-il, la Révocation de l'Édit de Nantes. On pourrait l'imputer à tous les personnages considérables du temps, car tous l'ont conseillée ou du moins tous l'ont approuvée, Vauban seul excepté. La noble idée de la liberté religieuse est toute moderne. Henri IV était en avance de deux cents ans sur ses contemporains. Louis XIV pensait comme son siècle. Aussi, sans le calomnier, on peut dire qu'il était entraîné par le sentiment de son autorité poussé à l'excès, et qu'enfin tout en lui était grand, même les erreurs. Celle-là fut immense. Mais il n'a pas seulement persécuté les protestants, il a traité avec rigueur les jansénistes et les quiétistes. Verra-t-on encore ici l'action toute puissante de madame de Maintenon ?... » Bref, la fameuse épouse morganatique du Roi-Soleil n'y est absolument pour rien, et son action s'est bornée à moraliser l'homme dans le monarque, à l'amuser, à l'occuper, à le défendre contre lui-même et à empêcher Louis XIV de devenir Louis XV. Action uniquement bienfaisante et glorieuse.

Naturellement, telle avait été déjà la thèse du duc de Noailles dans la compilation publiée par lui en 1843, pour lui servir de titre futur à l'Académie, et M. Henry Michel (dans *le Temps* du 12 février) dit que « il se pourrait que la vérité historique confirmât — rencontre curieuse — les préjugés du duc de Noailles ». Curieuse rencontre, en effet!... Il faudra voir cela.

C'est que M. Aug. Geffroy, de l'Académie des sciences morales et politiques, vient précisément de publier deux volumes, invoqués en note par M. Hervé, et qui, par un heureux choix de lettres, données dans leur texte authentique, permettent pour la première fois (assure-t-on) de suivre madame de Maintenon d'un bout à l'autre de sa carrière. Il paraît que l'impression qui se dégage de cette lecture est *moins défavorable* qu'on ne s'y attendait. L'histoire aurait *peut-être* exagéré la part de madame de Maintenon ; il *se pourrait* que son rôle fût tout ensemble moins lourd de responsabilités qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Mais ce n'est là évidemment qu'une conjecture, car le dernier mot de la vérité est difficile à fixer, avec une personne qui a pris autant de soin à *cacher* son action que les autres en mettent d'ordinaire à faire ressortir la leur, et qui a *fait disparaître* elle-même le seul document décisif : sa correspondance avec le roi. C'est même là, à vrai dire (ajoute M. H. Michel), l'une des raisons qui doivent nous mettre en garde contre le paradoxe de la réhabilitation à outrance. Si cette correspondance eût été de nature à lui concilier la postérité, madame de Maintenon, avisée comme elle l'était et à ce point soigneuse de sa renommée, y eût probablement regardé à deux fois avant de la brûler!

En attendant la révision authentique du procès, M. Maxime Du Camp tient prudemment pour l'influence funeste de madame de Maintenon dans les conseils du roi. Il reconnaît sa main dans la révocation de l'Édit de Nantes et dans la guerre de la succession d'Espagne. « Le souvenir de » son père, d'Agrippa d'Aubigné, de ce huguenot de plume et d'épée, » dont les livres sont datés du Désert, ne fut point assez puissant pour » s'interposer entre elle et une mesure qui suivit de près son mariage » secret... » Sa mémoire reste donc et restera sous le coup des imputations dont la princesse palatine, Saint-Simon et La Beaumelle l'ont accablée. La légende prime l'histoire : « Malgré les nouvelles découvertes, » malgré tous les témoignages, malgré Voltaire, malgré M. de Noailles, » malgré M. Gréard, malgré M. Geffroy, malgré M. Hervé, on imputera » toujours la Révocation à madame de Maintenon. » C'est la conclusion de M. Henry Houssaye, qui ajoute : « De même on dira toujours que c'est » Aspasie — cette Maintenon athénienne, comme on l'appelle par un » déplorable abus des rapprochements, — qui a provoqué la guerre du » Péloponnèse. » Reste à savoir si l'on aura tort ou raison. Il faut examiner la chose de plus près et fournir une valable démonstration pour ou contre. La question est posée. Nous l'étudierons.

***

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	20 fr. le volume.
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e —	1883	10 fr. le volume.
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

LES MONTALBANAIS ET LE REFUGE, par Henri de France. Montauban, 1887, 555 p. in-8.

LES SYNODES DU DÉSERT, par Ed. Hugues, papier de Hollande et gravures, 2 vol. in-4 ont paru. Prix : 40 fr. le volume.

HENRI DE COLIGNY, seigneur de Chastillon, par le comte Jules Delaborde. Paris, 1887, 143 p. in-8. Prix : 5 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1887